REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE

MINISTERE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE

UNIVERSITE KASDI MERBAH
OUARGLA

FACULTE DES SCIENCES ET DES SCIENCES DE L'INGENIEUR
DÉPARTEMENT DES SCIENCES AGRONOMIQUE

MÉMOIRE DE FIN D'ÉTUDE

En vue de l'obtention du Diplôme d'Ingénieur d'Etat en Agronomie Saharienne
Option : Production Végétale

THEME

Contribution à l'étude de l'expérience de la concession agricole dans le périmètre de Khchem Errih (Région de Ouargla)

Présenté par :
M^{er}: *Nasrat Ahmed*

Composition du jury :

Président : Dr ***SENOUSSI A*** (Maître assistant chargé de cours, Univ.Kasdi Merbah Ouargla)
Promoteur : M^{r} ***ZENKHRI S*** (Maître assistant chargé de cours, Univ.Kasdi Merbah Ouargla)
Examinateurs: M^{r} ***BOUAMMAR B*** (Maître assistant chargé de cours, Univ.Kasdi Merbah Ouargla)
M^{me} ***LAALAM S*** (Maître assistante, Univ.Kasdi Merbah Ouargla)
M^{r} ***SAKER M. L*** (Maître assistant chargé de cours, Univ.Kasdi Merbah Ouargla)

Année Universitaire : 2006/2007

Au terme de cette étude, je remercie avant, Dieu tout puissant de m'avoir guidé durant toutes années de formation et m'avoir permis la réalisation de ce travail.

Je tien à exprimer mes plus vifs remerciements à Mr ***ZENKHRI S.****, mon encadreur, qui a bien voulu, par son aimable bien vaillance, diriger ce travail qu'il trouve ici l'expression de mon profond respect.*

Mes remerciements les plus profonds à mon enseignent Mr ***SENOUSSI A,*** *professeur à l'institut d'agronomie saharienne de Ouargla pour l'honneur qu'il me fait en acceptant de présider le jury.*

Mes plus grands respects à Mr. ***BOUAMMAR B.****, Mr* ***SAKER M. L.*** *et Mme* ***LAALAM H.****, qui ont bien voulu faire part de jury pour examiner mon travail.*

Je tiens aussi à adresser mes remerciements Mr ***MOUZOUAR B.****, Mr* ***SALHI H.****, Mr* ***DADA MOUSSA M.****, pour ces précieux conseils et ces encouragements.*

En fin je remercie touts ceux qui m'ont aidé de prés ou de loin à réaliser ce travail.

Dédicace

Je dédie ce modeste travail à:

Les deux personnes, les plus chers au monde que je ne remercierais jamais assez : leur aides, l'encouragements, soutiens, sacrifices et leur patience pendant toute ma vie:

mes chères parents.

mes chers frères :

A. hamid, Elhadj, Ammar et Salem

A mes très chères sœurs :

Fatima, Souad, Djabaria, Zohra et Nadjia.

A mes neveux:

Lazhar, Dalal

La grande famille NASRAT et ZENKHRI

Tous mes chers amis :

Zendah B, Houidi H, Ahmadi I, Benkhalifa L, Madjour A, Dahda N, Tamma A, Henka B, Lamamra B, Soufi S, Allal M, Ettaleb, Tliba M, Boukhazna B, Gori N, Tamma K, Dalal S et Meissa Y

Tous les étudiants de la 19^{éme} promotion d'agronomie Saharienne.

Tous les étudiants, enseignants et personnel du département d'Agronomie.

AHMED.....

R E S U M E

L'Algérie a décidé d'investir dans le développement durable. En effet, l'ampleur des problèmes que pose la dépendance alimentaire l'oblige à s'accommoder avec l'environnement international.

L'approche investigatrice sur la concession agricole dans le périmètre de Khchem Errih nous a permis d'identifier les principaux facteurs pouvant conditionnés l'essor ou la régression de cette nouvelle option.

- la SAU est utilisée à 50% seulement à travers toutes les exploitations enquêtées.
- 02 exploitations sur 36 enquêtées ont pratiquent l'élevage caprin et ovin d'une manière importante
- Plus de 90% des chefs d'exploitations étaient à l'origine des chômeurs et 40% sont sans aucun niveau d'instruction.
- Il y a un seul tracteur pour tout le périmètre de Khchem Errih 1.
- La main d'œuvre est à 77% saisonnière.
- L'âge moyen des palmiers est 7 ans
- 89% des exploitations pratiquent le maraîchage sous serre

Cette étude nous a permis de comprendre:

- Que l'activité agricole pour 94% d'exploitants est la ressource essentielle de vie pour les exploitant de ce périmètre.
- La palmeraie dans son état actuel, est dans un stade jeune et l'utilisation des cultures de rentes est incontournable.
- Seul l'intervention de l'Etat à travers la stabilisation des exploitant peut assurer la réussite et le progrès des projets de concession dans ces zones isolées et éloignées.

<u>Mots clés</u>: Concession, Exploitation, système, palmier, Khchem Errih

Contribution to the study of the experiment of the agricultural concession in the perimeter of Khchem Errih (area of Ouargla)

Abstract:

Algeria decided to invest in the lasting development. Indeed, the size of problems that the food dependence put obliges in to adapt with sound the international environment.

The approach investigator on the agricultural concession in the perimeter of Khchem Errih allowed us to identify the main factors being able to condition the flight or the regression of new option.

The SAU is only used to 50% through all exploitation investigated.

02 exploitations out of 36 investigated have practice the raising caprin and ovine in an important manner.

More than 90% of the chiefs of exploitations were at the origin of the unemployed person and 40% are with out any level of instruction.

There is only one tractor for the whole perimeter of Khchem Errih1.

The hand of work is to 77% seasonal worker.

The middle age of the palms is 7 years.

89% of the exploitations practice the market gardening under greenhouse. This survey allowed us to understand.

That the agricultural activity for 94% operator is the essential resource of life for exploiting them of this perimeter.

The palm grove in his/her/its present state is in a young stage and the use of the cultures of pensions is inescapable.

Only the intervention of the state through the stabilization of exploiting them can assure the success and the progress of the concession projects in these isolated and distant zones.

Key words: Concession, exploitation, system, palm trees, Khchem Errih.

إسهام في دراسة تجربة الامتياز الفلاحي في محيط خشم الريح (منطقة ورقلة)

الملخص :

لقد قررت الجزائر الاستثمار في التنمية المستدامة إن إشكالية التبعية الغذائية تجعل الجزائر اليوم وأكثر من أي وقت مطالبة بأن تتأقلم مع محيطها العالمي بكل متغيراته.

إن العمل الذي قمنا به والمتعلق بالامتياز الفلاحي في محيط خشم الريح 1 سمح لنا بان نطلع ونتعرف عن قرب على أهم العوامل التي بإمكانها إنجاح أ و إخفاق هذا البرنامج.

المساحة المستغلة بالنسبة لكل المستثمرات الفلاحية تقدر بـ 50 % من المساحة الإجمالية.

أكثر من 90% من أرباب المستثمرات لهم أية وظيفة قبل أن يصبحوا منتفعين من الامتياز, 40% منهم ليس لهم أي مستوى دراسي.

على مستوى خشم الريح 1 بأكمله يوجد جرار واحد يقوم بالأعمال المختلفة.

77% من اليد العاملة موسمية.

سن النخيل صغيرا لا يتجاوز السبع سنوات.

89% من المستثمرات الفلاحية يزاولون زراعة البقوليات تحت البيوت البلاستيكية.

من خلال هذه الدراسة تبين لنا أن 94% من أرباب المستثمرات ينشطون في القطاع الفلاحي فقط.

عمر النخيل لا يسمح بالإنتاج الوفير وهذا يستلزم إقامة مزروعات ذات مدخول مرتفع.

دون تدخل الدولة عن طريق تثبيت الفلاحين وتوفير ظروف العيش على مستوى محيط خشم الريح 1 فإنه من الصعب جدا أن نتكلم على نجاح هذا البرنامج في هذا الأخير الموجود في مكان بعيد ومعزول.

الكلمات الدالة : امتياز،مستثمرة،نظام، نخيل ،خشم الريح.

Liste des tableaux

Tableau N°	Titre	Page
Tableau 01	importation de quelques produits	7
Tableau 02	structure des importations en 2000	8
Tableau 03	la balance commerciale agricole	8
Tableau 04	la croissance démographique en Algérie (1962-2000).	9
Tableau 05	la répartition de la population par région en Algérie	9
Tableau 06	Ressources en sols inventoriées	11
Tableau 07	Découpages administratifs de la région de Ouargla	39
Tableau 08	Données de précipitations moyennes mensuelles de la région du Ouargla durant le périodes (1990-2004).	40
Tableau 09	Valeurs des températures moyennes mensuelles, maximales et minimale de la région du Ouargla durant la période (1990-2004).	41
Tableau 10	Vitesses des vents de la région de Ouargla durant la période (1990-2004).	42
Tableau 11	Durées de l'insolation de la région de Ouargla durant la période (1990-2004).	43
Tableau 12	Données générales sur la nappe du Continental Intercalaire	45
Tableau 13	Répartition de la population par branches d'activités économique dans la wilaya de Ouargla	47
Tableau 14	la superficie réservée au palmier dattier.	47
Tableau 15	Projets de la Concession dans la Wilaya de Ouargla	52
Tableau 16	SAU des exploitations agricoles enquêtées	57
Tableau 17	Effectif Caprin et ovin	58
Tableau 18	Matériel de traction et transport	60
Tableau 19	Cultures maraîchères de plein champ	65
Tableau 20	Rendements, productions et valeurs des cultures maraîchères sous abris des exploitations enquêtées	66

Listes des figures

Figure N°	TITRE	Page
Figure 01	Les superficies agricoles utiles en 2002 (Statistiques agricoles, 2002)	10
Figure 02	Distribution des terres en 2002 (Statistiques agricoles, 2002)	10
Figure 03	Histogramme des précipitations moyennes mensuelles de la région de Ouargla durant la période (1990-2004).	41
Figure 04	Age de l'exploitant	59
Figure 05	Type de main d'oeuvre	61
Figure 06	Niveau de l'instruction	62
Figure 07	Activité de l'exploitant	62
Figure 08	Taille de ménage	63
Figure 09	Nombre de palmier par exploitation	64
Figure 10	Rendements des cultures maraîchères sous abris des exploitations enquêtées	67
Figure 11	Existence de l'élevage	73

Liste des photos

Photos N°	TITRE	Page
Photo 01	Parcelle de luzerne	56
Photo 02	Parcelle d'orge	56
Photo 03	Elevage d'ovin	58
Photo 04	Vue générale d'exploitation	64
Photo 05	Culture sous serre plastique (pastèque)	68
Photo 06	Perdure d'eau au niveau de parcelle	70
Photo 07	Envahissement la parcelle par les mauvaises herbes	71
Photo 08	Exploitation bien entretenue	72
Photo 09	Exploitation mal entretenue	72

Liste des cartes

Carte N°	TITRE	Page
Carte 01	Les filiales de la GCA et les projets de la concession en Algérie.	**28**
Carte 02	Limite géographique et découpage administratif de la Wilaya de Ouargla	**40**
Carte 03	Carte montre la situation géographique de site d'étude.	**54**

Liste des schémas

Schéma N°	TITRE	Page
Schéma 1	Evolution des structures agraires en Algérie depuis l'indépendance (1962).	**19**
Schéma 2	Organigramme de la GCA	**27**
Schéma 3	démarche de travail	**50**

Liste des abréviations

Abbreviation	Signification
APFA	Accession à la Propriété Foncière Agricole.
CIN	Conseil Inter-Ministriel
DAS	Domaines Agricoles Socialistes.
DPAT	Direction de Planification et d'Aménagement du Territoire.
EAC	Entreprises Agricoles Collectives.
EAI	Entreprises Agricoles Individuelles.
FNRDA	Fond National de Régulation et de Développement Agricole.
GCA	Générale des Concessions Agricoles
INRAA	Institue National de Recherche Agronomique Algérien.
MA	Ministère de l'Agriculture
MADR	Ministère de l'Agriculture et de Développement Rural.
MATE	Ministère d'Aménagement du Territoire et d'Environnement.
ANRH	Agence Nationale de Ressource Hydraulique
ONM	Office National Météorologique.
PCD	Plans Communaux de Développement
PER	Programme d'Emploi Rural
PNDA	Plan National de Développement Agricole
PPDR	Programme de Proximité et de Développement Rural.
PSD	Programmes Spéciaux de Développement
SAU	Surface Agricole Utile.
SCA	Société des Concessions Agricoles

Table de matière

Table de matière…….. **- -**
Chapitre I- Problématique de recherche et cadre conceptuel……. **01**
I-2 Définition de quelques concepts de base ……... **04**
I.2.1- Générale de la concession agricole……. **04**
I.2.2- système agraire …….. **04**
I.2.3- système de production …….. **04**
I.2.4- La mise en valeur……. **04**
I.2.5- Périmètre…….. **05**
I.2.6- Développement agricole ……. **05**
I.2.7- Développement durable …….. **05**
I.2.8- Financement …… **05**
Chapitre II : L'état de l'agriculture et du milieu rural en Algérie……. 07
II.1- La situation de l'agriculture algérienne ……... **06**
II.2- La situation alimentaire de pays …….. **06**
II.3- Le poids de la croissance démographique ……... **07**
II.4- La dégradation des ressources en eau ……. **08**
II.5- Répartitions générales des terres ……. **08**
II.5.1- Superficie agricole totale (S.A.T) …… **08**
II.5.2.- Les superficies agricoles utiles en 2002 …….. **09**
II.5.3- Terre forestières …….. **09**
II.5.4- Terres improductives non affectées à l'agriculture …….. **09**
II.6- Analyse des causes de la dégradation des ressources en sol…… **10**
II.6.1- L'érosion …….. **11**
II.6.2- La déforestation, le surpâturage et les cultures ……... **11**
II.6.3- L'urbanisation et la mauvaise affectation de l'espace bâti ……. **12**
II.6.4- La salinisation et la stérilisation de nombreuses superficies irriguées …… **13**
II.6.5- L'instabilité du foncier agricole ……. **13**
II.7- Milieu rural en Algérie …… **14**
II.7.1- Situation des activités économiques …… **14**
II.7.2- Effets de l'environnement économique et institutionnel ……. **15**
II.7.3- Rappel des effets des politiques suivies par les pouvoirs publics en matière d'aménagement du territoire, de développement agricole et de fixation des populations rurales…… **16**
II.7.4- Le foncier et ses retombées sur le développement rural ……... **16**
Chapitre III : Données bibliographique sur la concession agricole……... 18
III.1- Rappel Des Principales réformes et Politiques Agricoles ……. **18**
III.2- La concession foncière ……... **20**
III.2.1- Aperçu législatif ……... **20**
III.2.1.1- Introduction …….…….. **20**
III.2.1.2- Obligations du concessionnaire.…… **21**
III.2.1.3- Apport de l'Etat …….…… **21**
III.2.1.4- L'entrée en jouissance …….. **21**
III.2.1.5- Durée de la concession, renouvellement, conversion en cession ……..… **22**

III.2.1.6- Cession de gré à gré de la parcelle de terre concédée …….. **22**
III.2.1.7- Conditions financières de la concession …….. **23**
III.2.1.8- Impôts, taxes et autres frais ……. **23**
III.2.1.9- Garantie …… **23**
III.2.1.10- Responsabilité …… **23**
III.2.1.11- Servitudes ……... **23**
III.2.1.12- Objet d'art et l'archéologie ……. **24**
III.2.1.13- Sous-location, cession ……..… **24**
III.2.1.14- Hypothèque ……..…… **24**
III.2.1.15- Décès du concessionnaire ……..…….. **24**
III.2.1.16- Résiliation de la concession ……...…….. **25**
III.2.2- LA générale de concession agricole (GCA) …… **25**
III.2.2.1- Organisation de la société ……..…… **29**
III.2.3- Programme du secteur de l'agriculture en faveur des populations rurales pour un développement durable ……..…… **31**
III.2.3.1- Objectifs du programme ……..…... **32**
III.2.3.2- Nature des concessions ……. **32**
III.2.3.2.1- Les concessions concerneront ……..... **32**
III.2.3.2.2- Les concessions peuvent être également accordées pour …….. **33**
a- En zone de montage……..…. **33**
b- En zone steppique……..…… **33**
c- En zone saharienne……..….. **34**
III.2.3.3- Localisation des projets …… **34**
III.2.3.4- Composantes et Eligibilité des projets ……. **34**
III.2.3.4.1- Composantes d'un projet ……... **34**
III.2.3.4.2- Eligibilité d'un projet ……. **35**
III.2.3.5- Encadrement et modes de gestion du programme et de ses projets ……. **35**
III.2.3.5.1- Encadrement ……... **35**
III.2.3.5.2- Gestion du programme ……..….. **36**
III.2.3.6- Consistance du programme ……... **37**
III.2.3.7- Encadrement législatif et réglementaire conditionnant l'engagement du Programme……. **37**
III.2.3.8- Etapes d'une demande ……... **38**

Chapitre I : Présentation de la région d'étude …… 39
I.1- Situation géographique …….. **39**
I.2- Le milieu physique …… **40**
I.2.1- Climat ……. **40**
I.2.1.1- Précipitations ……... **40**
I.2.1.2- Les températures …….. **41**
I.2.1.3- Les vents …….. **42**
I.2.1.4- L'humidité relative ……... **42**
I.2.1.5- L'évaporation ……... **42**
I.2.1.6- L'insolation …….. **43**
I.2.2- La pédologie ……... **43**
I.2.3- La topographie …… **43**
I.2.4- Hydrogéologie …… **44**
I.2.5- Les ressources hydriques ……... **44**

I.2.5.1- La nappe phréatique ……. **44**
I.2.5.2 La nappe Miopliocène…… **44**
I.2-5-3- La nappe du Sénonien ……. **44**
I.2-5.4- Aquifère du Continentale Intercalaire (Albienne) …….. **45**
I.3.2- Glacis …….. **46**
I.3.3- Sebkhas et chotts ……. **46**
I.3.4- Dunes …….. **46**
I.4- Le milieu socio –économique…… **46**
I.4.1- Population …….. **46**
I.4.2- Emploi …… **46**
I.5- La superficie agricole …… **47**
Chapitre II : Méthodologie de travail…… **48**
II.1- Définition des objectifs de travail ……... **48**
II.2- Recherche bibliographique ……... **48**
II.4- Déroulement des enquêtes …… **48**
II.5- Analyse des résultats …… **49**
Chapitre III : Situation de la mise en valeur par concession dans la région d'étude... **51**
III.1- Evolution de surface agricole dans le cadre de la concession ……. **51**
III.2- Les actions soutenues dans le cadre de la concession ……. **51**
Chapitre IV : Fiche technique du projet concession agricole Khchem Errih 1……. **53**
IV.1- Initiation du projet …….. **53**
IV.2- La situation générale du projet …… **53**
IV.3- Ouvrages hydrauliques…..…… **53**
IV.4- Un réseau d'irrigation …….. **53**
IV.5- Situation de site d'étude …….. **54**
Chapitre V : Résultat et discussion…… **56**
V.1- Présentation des structures de production …… **56**
V.1.1- La terre …….. **56**
V.1.3- Mode d'appropriation …… **57**
V.1.4- Le Cheptel ……. **58**
V.1.5- Force de travail …….. **59**
V.2- Fonctionnement des structures de production …….. **60**
V.2.1- La terre …….. **60**
V.2.2- Identification de l'exploitant …… **61**
V.2.2.1- La Main d'œuvre …… **61**
V.2.2.3- Niveau de l'instruction…… **62**
V.2.2.4- Lieu de résidence…… **62**
V.2.2.5- L'activité secondaire…….. **62**
V.2.2.6- Nombre et la taille de ménage …… **63**
V.2.3- Identification de l'exploitation ……. **64**
V.2.3.1- L'exploitation ……. **64**
V.2.3.2-Type de plantation ……... **64**
V.2.3.3- Nombre de pied par exploitation …… **64**
V.2.3.4- Culture maraîchère ……. **65**
V.2.3.4.1- Evaluation de la production sous serre……... **66**
V.2.3.4.2- Les rendements …… **67**
V.2.3.5- Equipement et matériel …….. **68**

V.2.3.6- Brise vent ……... **68**
V.2.3.7- Relation avec les structures publiques et de vulgarisation agricole ……..….. **69**
V.2.3.8- Conduite de cultures et de palmiers……... **69**
V.2.3.8.1- L'irrigation …….. **69**
V.2.3.8.2 - Fertilisation ……. **70**
V.2.3.8.3- Toilette.…… **70**
V.2.3.8.4- Sevrage de rejet…… **71**
V.2.3.9- Traitement phytosanitaire ……... **71**
V.2.3.10 - L'entretien …… **72**
V.2.3.11 - Rendement des dattes ……... **73**
V.2.3.12- L'élevage …….. **73**
V.2.3.13- Financement …….. **73**
V.2.3.14- Revenu agricole……. **74**
Conclusion……... **75**
Référence …… **77**
Annexes ……... **79**

PREMIERE PARTIE

Chapitre I : PROBLEMATIQUE DE RECHERCHE ET CADRE CONCEPTUEL:

I.1- Problématique de recherche :

L'Algérie, face aux enjeux de la mondialisation, aux conséquences prévisibles de sa future adhésion à l'OMC, place le développement durable au rang de priorité nationale par la mise en œuvre d'une politique visant à :

- assurer la sécurité alimentaire des ménages ruraux et de la population de façon générale,
- inverser l'exode rural ou tout au moins le freiner,
- stimuler l'emploi,
- combattre la pauvreté,
- améliorer de façon globale et durable le bien-être des populations rurales,
- préserver les ressources naturelles contre les phénomènes de dégradation.

Après de multiples réformes engagées depuis l'indépendance du pays, un plan national de développement agricole et rural a été élaboré et mis en œuvre qui touche à la dimension économique, social et culturelle du monde rural dans son ensemble où vit près de 42 % de la population totale du pays.

Il s'agit d'une tentative ambitieuse de relance du processus d'investissement dans l'agriculture pratiquement interrompu depuis le milieu des années 80. Il s'agit, aux yeux des pouvoirs publics, d'une reformulation de la stratégie de reconstruction du territoire agricole, fortement négligée dans l'approche antérieure du développement, et qui devra être basée sur la revitalisation de l'espace rural. Sa démarche se veut ascendante, décentralisée, basée sur le partenariat, la concertation et l'intégration multisectorielle, valorisante des ressources et des patrimoines des territoires ruraux et surtout dirigée envers les groupes humains vulnérables pour qui se pose le problème de sécurité alimentaire.

La stratégie est enfin le résultat d'une longue construction faite en commun avec les autres acteurs institutionnels, les instances décentralisées et associant la concertation la plus large des agriculteurs du pays. **(BENBEKHTI O, SAIFI A et BENZIANE B, 2006).**

L'année 2000 a vu la mise en oeuvre d'une politique cohérente visant à faire coïncider, notamment, les objectifs d'amélioration de la productivité des ressources naturelles avec ceux de leur utilisation durable. Je voudrais citer, à cet égard, le Plan national de développem

ent agricole (PNDA) qui prévoit l'ouverture à la concession pour la mise en valeur et l'octroi de subventions importantes ciblées aux seules zones favorables. **(BOUTEFLIKA A, 2006).**

En effet, grâce à la mise en valeur des terres par le biais de la Générale des concessions agricoles (GCA), plusieurs milliers d'hectares de terres utiles à l'agriculture elles étaient ciblées en mise en valeur.

Cette politique, qui va dans le sens du Plan national de développement agricole et rural (PNDAR), a été d'un apport considérable pour la préservation des ressources naturelles de certaines régions menacées de disparition.

Le ministère de l'Agriculture et du Développement rural veille à l'application de ce programme grâce à une gestion rigoureuse des objectifs à réaliser à travers la mise en valeur des terres.

Ce programme vise essentiellement la mise en valeur par la concession des terres du domaine privé de l'Etat situées en zones sahariennes, steppiques et montagneuses. Le programme de mise en valeur des terres par la concession vise l'implication des populations rurales dans l'exploitation et la valorisation des ressources naturelles du domaine national.

L'objectif de l'implication des populations a été atteint par la GCA, d'autant plus que les projets de mise en valeur sélectionnés, visent une action globale d'intérêt commun permettant l'amélioration du cadre de vie des populations, et ce, à travers plusieurs régions du pays.

Dans ce cadre, le programme de mise en valeur a donné la priorité aux zones sahariennes où la totalité des projets lancés ont été réalisés. Toujours dans le souci de préserver les ressources naturelles et la prospérité des populations, différents projets ont été lancés ou déjà réalisés dans le domaine de l'irrigation, de l'électrification des zones rurales et de l'ouverture des pistes pour accroître la productivité et stabiliser les populations.

Il faut signaler justement que « les projets à promouvoir s'inscrivent dans des périmètres où les objectifs de mise en valeur sont déterminés en fonction des orientations essentielles que sont les composantes agro-sylvo-pastorale, la viabilisation et la réalisation d'équipements socio-économiques et socioculturelles ainsi que l'amélioration du cadre de vie».

Par le biais des concessions agricoles, des activités de production et de services en milieu rural ont été créées. Plusieurs autres objectifs ont été réalisés, à savoir l'amélioration du niveau de productivité, notamment pour les cultures stratégiques, et l'implication des populations rurales dans la gestion des ressources créées par la GCA après la mise en œuvre

d'un programme de développement rural durable. **(TIMIZAR A, 2005).**

En effet pour le développement rural et agricole dans les régions sahariennes, l'Etat a mis en œuvre un programme de mise en valeur des terres agricoles par la concession à travers la création des périmètres agricoles collectifs. C'est dans ce cadre que nous citons l'exemple le plus connu à travers la wilaya de Ouargla où l'exécution du programme concession est assuré depuis 1999 par la Générale de la Concession Agricole (GCA) dans le périmètre de ″Khchem Errih (01)″ qui constitue le premier projet parmi les six projets pilotes de la concession.

Dans ce présent travail, nous nous proposons de réaliser une étude sur l'expérience de la concession dans le périmètre de ″Khchem Errih (01)″, nous allons mettre en évidence aussi bien les réalisations, et donné un état des lieux sur la situation réelle à travers nos travaux d'investigation.

Nombreuses questions restent posées :

- pourquoi autant de politiques agricoles depuis l'indépendance à ce jours ?
- pourquoi n'a t-on pas mener à terme aucune des politiques agricoles ?
- la politique de concession agricole avec tout son armada de lois sera-t-elle enfin la meilleure option ?

Partant de ces questions il en ressort nos hypothèse :

- la concession agricole est un corollaire imposé par notre adhésion à l'économie de marché.
- la concession agricole est incontournable pour l'avenir agricole du pays, et son adaptation au contexte international.

I-2 Définition de quelques concepts de base :

I.2.1- Générale de la concession agricole :

La GCA est un organisme de gestion du programme de mise en valeur des terres agricoles par la concession, adopté par le Conseil du gouvernement en janvier 1998. Les principaux objectifs du programme sont de créer et rendre permanentes les activités de production et de services en milieu rural dans le cadre de la préservation, de la valorisation et de l'exploitation des ressources naturelles. **(SAÏDANI H, 2006)**

I.2.2- système agraire :

Par un système agraire, nous entendons l'ensemble des relations de production et d'échange que la société locale entretient avec le territoire quelle met en valeur et avec le système social dont elle dépend. **(VISAC, 1979 in BOUAMAR, 2000)**

I.2.3- système de production :

C'est une combinaison des productions et des facteurs de production (terre travail, capital). Le système de production appelé système de culture, est le résultat du choix de l'agriculteur, effectué en fonction des conditions naturelles, de structure de l'exploitation, de son niveau technique et des possibilités du marché **(LARROUSSE AGRICOLE, 1984).**

I.2.4- La mise en valeur :

Selon Larousse agricole, la mise en valeur c'est une action de développement des ressources naturelles d'un pays ou d'une région.

La mise en valeur consiste à en combinaison d'un certain nombre de facteurs naturels existant dans la région : sol, potentialités hydrique, énergie (**KEBAILI, 1995**)

D'après **BENNADJI, 1998**, pour mettre en valeur des terres, il faut tenir compte de plusieurs facteurs climatiques, édaphiques, écologiques et socio-économique afin d'arriver à apprécier les potentialités actuelles d'une terre ensuite essayer de réunir le maximum de conditions nécessaire à l'augmentation de la qualité intrinsèque de cette terre et assurer une production quantitative et surtout la pérenniser.

I.2.5- Périmètre :

Selon le recueil des textes relatifs à l'accession à la propriété foncière agricole par la mise en valeur :

-on entend par périmètre, toute zone de la mise en valeur englobant des concentrations existantes ou potentielles et ce montagne, littoral,….

-les périmètres aussi définis doivent être identifiés, délimités et matérialisés par des collectivités locales sur la base de données fournies par les services techniques compétents de l'agriculture et de hydraulique.

I.2.6- Développement agricole :

Progrès de l'agriculture et des agriculteurs dans les domaines économiques, techniques et sociale, mais aussi ensemble des moyens et des organismes qui contribuent à la diffusion des progrès techniques dans les compagnes.

Le développement agricole a pour mission de permettre aux agriculteurs de maîtriser eux-mêmes l'évolution de leur exploitation et de leur milieu, ainsi que d'améliorer leurs revenus et leurs condition de vie. **(LAROUSSE AGRICOLE, 1984)**

I.2.7- Développement durable :

Un développement qui répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures de répondre aux leurs. Cette définition sous-entend qu'un environnement dégradé et appauvri de ses ressources n'est pas capable de garantir un développement économiquement viable et socialement acceptable **(Encarta, 2004).**

I.2.8- Financement:

Le financement est un facteur très important dans le processus de production,il se caractérisé par les flux et les fond ou l'approvisionnement en matière première entre l'établissement de financement (bayeur de fond) et l'activité et le secteur bénéficiant d'un tel financement,et il se peut que l'objectif final est l'investissement et l'expansion des activités quelque soit le secteur et l'activités productif ou autre et il se peut que la vision de ce financement est la gestion, le maintien du degré de production du secteur bénéficiaire.

Ce financement généré généralement des effets économiques et sociaux, car il permet aux agriculteurs d'exploiter leurs terres et l'octroi des semences et des insecticides et équipements agricoles **(BOUNAOUA, 2002).**

Chapitre II : L'ETAT DE L'AGRICULTURE ET DU MILIEU RURAL EN ALGERIE

II.1- La situation de l'agriculture algérienne :

Malgré, la mise en place des plusieurs réformes de développement agricole, l'Algérie ne suffit à ses besoins alimentaires qu'a hauteur de 55%, présentant aussi un budget destiné à l'importation de produits agricoles parmi les plus importants au monde **(I.N.R.A, 2001).**

La contribution de l'agriculture au P.I.B (Produit Intérieur Brut), est passée de 12.9% en 1967 à 9.88% en 1987 à 11.5% en 1988 à 10.45 % en 1999 et à 12% en 2000 **(M.A.D.R, 2001).**

II.2- La situation alimentaire de pays :

L'Algérie ne sera autosuffisante actuellement en matière de production alimentaire En général, les importation permettent de répondre à 75% de l'ensemble des besoins alimentaires du pays, Le gouvernement souhaite de puis longtemps pouvoir réduire cette proportion en améliorant les méthodes nationales de production. Pour le moment, ce sont les variations climatiques qui ont la plus forte incidence sur le rendement agricole national d'une année à l'autre. **(MADR, 2003).**

La balance commerciale agricole, montre comment le faible niveau de la satisfaction de la demande alimentaire par les productions locales ne se trouve pas compenser par des exportations agricoles et alimentaires suffisantes. Celle-ci, depuis le début des années soixante dix, n'ont couvert qu'une partie négligeable des importations de même nature**.** **(I.N.R.A.A. ,2001)**

Tab. 01 : importation de quelques produits (milliers de tonnes)

Produits	**1999**	**2000***
Blés	4403	5201
Farine semoule	41	17
Légumes secs	141	156
Viande rouge	22	118
Sucres	843	845
Huiles et graisses	469	459
Lait et dérivés	208	215

*chiffres provisoires. **Source :** I.N.R.A, 2001

La structure des importations alimentaire reflète les dépendances principales du pays en matière d'alimentation. Elle est, en effet, dominées par l'importation des céréales et dérivés, suivie par celles du lait et de ses dérivés et par celle de sucre et d'huiles (tableau N°02).

Tab. 02 : structure des importations en 2000

Importations alimentaires : 28,7% sur total importations	
Animaux vivants 0.6% Céréales, farines, semoules42.9% Lait et dérivés 16.5% Sucres 8.7% Graisses et huiles 8.2%	**Sur importations alimentaires**

Source : (I.N.R.A, 2001)

La balance commerciale agricole, montre comment le faible niveau de la satisfaction de la demande alimentaire par les productions locales ne se trouve pas compenser par des exportations agricoles et alimentaires suffisantes. Celle-ci, depuis le début des années soixante dix, n'ont couvert qu'une partie négligeable des importations de même nature

Tab. 03 : la balance commerciale agricole

Années	**1990**	**1991**	**1992**	**1993**	**1994**	**1995**	**1996**	**1997**	**1998**	**1999**	**2000***
Importations	2133	1938	2150	2154	3005	2699	2603	2545	2494	2687	2552
Exportations	100	112	121	113	66	149	163	58	52	105	34
Solde	2033	1826	2029	2021	2938	2550	2440	2487	2442	2582	2518
Taux de couvertures (%)	4.7	5.8	5,6	6.2	2.2	5,5	6.3	2.3	2.1	3.9	1.3

*chiffres provisoires **source : I.N.R.A, 2001**.

II.3- Le poids de la croissance démographique :

La forte croissance démographique de la population Algérienne (tableau N°04), et sa répartition très inégale à l'échelle des régions (tableau N°05), peuvent s'associer avec la faiblesse de la production agricole, pour créer l'insécurité alimentaire de la population Algérienne.

Tab. 04 : la croissance démographique en Algérie (1962-2000).

Années	1962	1967	1987	1997	2000
Nombre d'habitants (x million)	10.2	16.2	23	29.3	33

Source: SECE/DGE (1997).

Tab. 05 : la répartition de la population par région en Algérie.

Région	Zone tellienne	Hauts plateaux	Sahara
Densité (habitant/km^2)	454	51	3

Source: SECE/DGE (1997).

II.4- La dégradation des ressources en eau :

Les ressources en eau du pays sont évaluées à 19.4 Milliards de m^3, dont 12.4 Milliards de m^3 d'eau de surface, 2 Milliards de m^3 d'eau souterraines du Nord et 5 Milliards de m^3 souterraines exploitables dans le sud. Elles sont non abondantes, connaissent des problèmes de qualité liée à l'augmentation de la pollution (**BAYAZID et al. 2003).**

II.5- REPARTITIONS GENERALE DES TERRES

II.5.1- Superficie agricole totale (S.A.T) en 2002 :

La S.A.T est de l'ordre de 40,7 millions d'ha soit 17% de la superficie territoriale, elle comprend :

- Les pacages et parcours, terres sur lesquelles ne s'effectuent aucune façon culturale depuis au moins 5 ans, elles s'étendent sur 31.6 millions d'ha et représentent 77.6% de la S.A.T.

- Les terres improductives des exploitations agricoles : ces terres comprennent les fermes, bâtiments, cours, aires de battage, chemins, canaux, ravins, pistes…etc. Elles s'élèvent à 882.460 ha, elles représentent 2.2 % de la S.A.T.

- Superficie agricole utile (S.A.U) : ce sont des terres sur lesquelles sont des terres sur lesquelles sont cultivées des spéculations depuis au moins 5 ans.

Elles s'étendent sur une surface de l'ordre de 8.2 millions d'ha, soit 20.2%de la S.A.T et elle se répartit comme suit (figure 1) :

- Cultures herbacées : 3.8 millions d'ha soit 46.3 % de la S.A.U.
- Terres au repos : 3.7 millions d'ha soit 45.4 % de la S.A.U.
- Plantations fruitières : 576.990 ha soit 7.01 % de la S.A.AU.

- Vignobles : 81.550 ha soit 1 % de la S.A.U.

- Prairies naturelles : 23.640 ha soit 0.3 % de la S.A.U.

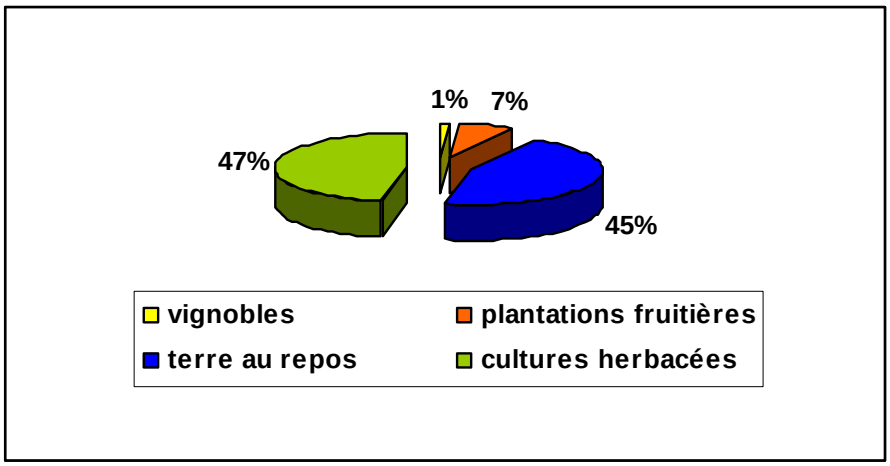

Fig.1 : Les superficies agricoles utiles en 2002 (Statistiques agricoles, 2002)

II.5.2.- Les superficies agricoles utiles en 2002 :

Elle s'étendent sur une superficie de l'ordre de 2.7 millions d'ha ; elle représente 1.1 % de la superficie territoriale.

II.5.3- Terres forestières :

Constituées de broussailles et de maquis, elles occupent une superficie de l'ordre de 4.3 millions d'ha soit 1.8 % de la superficie territoriale.

II.5.4- Terres improductives non affectées à l'agriculture :

Elles concernent les terrains improductifs non susceptibles d'être cultivés ou pacagés (dunes, terrains rocheux, couverts par les agglomérations, voies, rivières …etc.) ; elles sont estimées à 190 millions d'ha, elles présentent 80 % de la superficie territoriale.

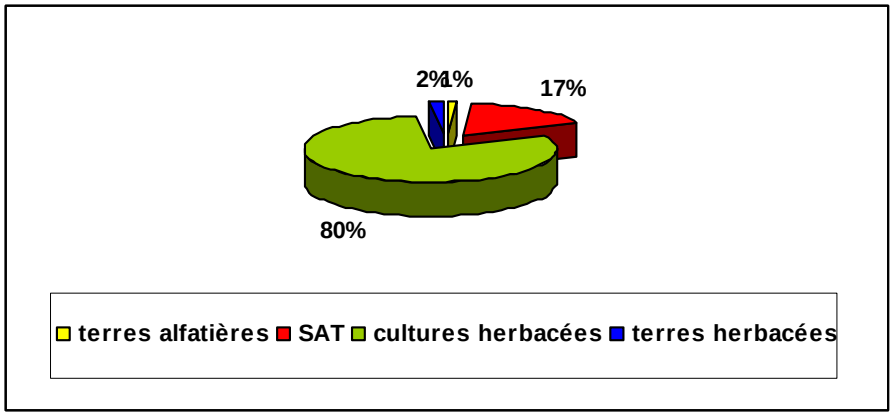

Fig.2 : Distribution des terres en 2002 (Statistiques agricoles, 2002)

II.6- ANALYSE DES CAUSES DE LA DEGRADATION DES RESSOURCES EN SOL

Le sol qui est le support et le pourvoyeur des plantes en éléments fertilisants et en eau constitue un facteur vital dans tous les écosystèmes. Sa dégradation a un impact direct sur la production. L'inventaire et la cartographie des ressources en sols sont encore loin de couvrir tout le territoire national. En effet les études réalisées par l'A.N.R.H (agence nationale des ressources hydraulique) et d'autres organismes montrent que 7.864.032 ha ont été cartographiés à différentes échelles. La superficie des sols considérée apte à la mise en valeur hydro agricole (tableau 6) sur la base de leurs propriétés physico-chimiques, ainsi que différents facteurs naturel (géomorphologie, topographie, climat…) est de 2.226.313 ha.

Tab.6 : Ressources en sols inventoriées

N°	Bassins versant	Sup. Total (ha)	Sup. Irrigable (ha)
1	Chelliff	684 ,156	261,589
2	Côtier Algérois	188 ,301	132,632
3	Côtier Constantinois	127,343	85,646
4	Côtier Oranais	94,590	44,929
5	Chott Hodna	1, 176,636	489,241
6	Chott Melrher	788,645	225,796
7	Plateaux Constantinois	227,981	137,389
8	Plateaux Oranais	534,634	55,615
9	Isser	67,733	37,275
10	Kebir Rhummel	27,799	17,516
11	Mecta	287,810	143,589
12	Medjerda	112,717	64,534
13	Sahara	1, 060,789	136,755
14	Seybousse	178,097	101,490
15	Soummam	543,326	228,732
16	Tafna	41,541	27,845
17	Zahrez	296,576	35,742
	Total de la superficie irrigable (ha)		2, 226,313

(Source ANRH-2001)

Des études pédologiques et géomorphologiques montrent que les sols algériens sont vulnérables à l'érosion causée par la synergie de divers facteurs (climat, relief) et humain (surexploitation des terres). **(MATE 2001).**

II.6.1- L'érosion :

L'action de l'érosion induite par le manque de couverture végétale explique la non évolution de certains sols algériens et leur pauvreté en matière organique. Ce décapage crée continuellement des sols jeunes alluviaux, colluviaux ou des sols minéraux bruts. L'érosion hydrique est d'abord liée au climat méditerranéen régnant sur le pays et caractérisé, entre autres, par la violence et l'irrégularité interannuelle et inter saisonnière du régime des pluies.

Le non-respect par l'homme des façons culturales adaptées aux milieux fragiles (labours en courbe de niveau, emploi d'outils à dents…), ses actions de déforestation, le surpâturage, accentuent et accélèrent le processus érosif.

Dans la zone humide la plus propice à l'agriculture, 50 % des terres ont une pente supérieure à 12 %. 85 % de la S.A.U sont situées en zones montagneuses du Tell dont 63 % à plus de 800 m d'altitude. Le quart présente des pentes supérieures à 25 %. A ce paramètre topographique s'ajoute la nature du substratum géologique tellien essentiellement formé de roches tendres et friables facilement érodables. On considère que plus de 12 millions d'ha sont soumis à l'action de l'érosion hydrique.

Le climat, la pente, la nature lithologique et le manque de couverture végétale expliquent que prés de 2000 t/km2/an de sédiments sont arrachés des bassins versants de l'Atlas tellien et que 120 millions de tonnes de sédiments sont rejetés annuellement à la mer. L'envasement des barrages est la conséquence de cette érosion. Il représente 11.2 % de la capacité initiale des 43 barrages recensés en Algérie. Trois barrages (Forum el Gherza, Biskra et El Guers) ont plus de 50 % de vases. Le taux d'envasement est supérieure à 50 % en zones arides et 30-40 % en zones telliennes **(MATE 2001).**

II.6.2- La déforestation, le surpâturage et les cultures :

Malgré des efforts et des campagnes de reboisements réalisés annuellement depuis l'indépendance, le taux de boisement en Algérie se situe entre 10 et 12 %. Le couvert végétal est agressé par les incendies de foret (estimés à 36.000 ha/an) et par l'action négative de l'homme par des coupes. Le surpâturage contribue pour une bonne part à la dégradation du couvert végétal principalement dans les écosystèmes fragiles les conduisant à la désertification. On estime que les parcours et les sols dégradés ou très dégradés s'étendent actuellement sur au moins 7 millions d'ha ; exemple de la mer d'alfa décrite ; par Trabut en

1889 et inventoriée à 3.976.174 ha par le gouvernement général d'Algérie en 1921, il ne reste que 2.024.864 ha CNTS (1989). En 70 ans la nappe d'alfa a régressé de moitié.

La désertification affecte l'ensemble des régions présahariennes et steppiques (isohyète de 100 à 400 mm/an). Les effets de ce processus ont donné naissance à des paysages dunaires et la stérilisation de milliers d'ha de terre. Des villages entiers ont été abandonnés malgré des investissements énormes consentis pour dégager des voies de communication (route, rail) et des centres de vie.

Les transformations socio-économiques qu'a connues le monde rural ont entraîné :

- Un défrichement considérable de certaines zones marginales et de parcours et leur mise en culture pour répondre aux besoins d'une population sans cesse croissante ;
- Une surexploitation des terres de parcours restantes entraînant leur fragilisation ;
- L'utilisation de pratiques culturales inadéquates.

L'agriculture algérienne se pratique en partie dans une zone à risque majeur de désertification. La moitié environ de la S.A.U. est mise en jachère mettant momentanément les sols à nu. La S.A.U. par tête d'habitant estimé à 0,23 ha (1998) atteindra le chiffre inquiétant de 0,15 ha en 2020. En zone aride, les mises en culture représentaient 1,1 million d'ha en 1968 et ont atteint plus de 3,5 millions d'ha en 2002. A l'Est du pays, la mise en culture est pratiquée sur de grandes étendues, il ne reste que quelques lambeaux de steppe. Au centre la situation est alarmante. Dans les steppes occidentales, les terres emblavées sont relativement moindres.

Les utilisations non raisonnées de certains outils et équipements agricoles sur des sols en pente ou fragiles (steppe et Sahara) et le recours au défrichage en vue d'élargir les superficies agricoles, ont souvent provoqué les résultats inverses à ceux escomptés. De même que la réalisation de certaines cultures ou plantations arboricoles mal adoptées au sol. **(MATE 2001).**

II.6.3- L'urbanisation et la mauvaise affectation de l'espace bâti :

La stratégie de développement des années 70 et la démographie galopante de notre pays ont engendré des phénomènes de concentration de la population vers une partie du territoire, le plus souvent au Nord ou autour des grandes villes. 80% de la population nationale vivent sur 14 % du territoire, notamment sur la bande littorale où l'industrie est

installée. Durant les dernières décennies l'habitat urbain a été privilégié à l'habitat rural (5 millions du monde rural ont rejoint la ville). L'urbanisation, qu'elle soit contrôlée ou sauvage, s'est faite au détriment des meilleures terres agricoles (de la Mitidja et de Chlef pour le Centre, de la Bounamoussa pour l'Est et des plaines riches de l'Ouest). Il en a été de même pour les oasis fertiles du Sud (Biskra, Ghardaïa etc.) ; de 1962 jusqu'à 2002,160.000 ha sont considérés comme perdus.

La densification des zones urbaines et semi urbaines, le dépeuplement des zones de montagne, des zones steppiques et du Sahara, n'ont fait qu'amplifier certains phénomènes pernicieux de dégradation des patrimoines naturels, tels que l'érosion sous toutes ses formes, la désertification et l'abandon des terres cultivées **(MATE 2001).**

II.6.4- La salinisation et la stérilisation de nombreuses superficies irriguées :

Le déficit en eau d'irrigation et la faible capacité d'entretien et d'exploitation des ouvrages hydrauliques, des digues, des puits et autres points d'eau, retardent et freinent les possibilités d'intensification agricole et de l'irrigation. Des cas de remontée de sels sont apparus suite à de mauvaises irrigations, notamment, en zone saharienne (les vallées d'El Oued, Adrar, Ghardaïa et Ouargla), steppique et l'Oranie (vallée du Chélliff).Certaines industries qui se sont développées à un rythme accéléré déversent, souvent sans traitement, leurs déchets solides, liquides, gazeux stérilisant ainsi beaucoup de terres agricoles. En outre les décharges sauvages envahissent l'espace agricole provoquant ainsi une pollution des sols. La stagnation des eaux usées domestiques et industrielles a également provoqué la mort biologique de beaucoup de sols à vocation agricole par manque de drainage **(MATE 2001).**

.

II.6.5- L'instabilité du foncier agricole :

Les multiples restructurations du secteur d'Etat ont généré dans les esprits des paysans un laisser-aller concernant la protection des parcelles agricoles contre les particuliers et les pollueurs de tout bord. Les terres des ex-DAS et EAC sont restées longtemps « sans maître » pour les défendre, ce qui a aggravé les agressions contre le milieu naturel (dépôts de déchets, constructions illicites). Les terres agricoles du secteur privé occupent 5,4 millions d'ha soit 66% de la S.A.U. Ces terres appartiennent à 900.000 propriétaires. Les exploitations se caractérisent par l'indétermination du droit de propriété, le morcellement excessif, la pratique

de l'indivision et le contentieux foncier.

Les terres agricoles du domaine privé de l'Etat occupent 34 % de la SAU. Leur exploitation pose divers problèmes et notamment le rejet par les attributaires du droit de jouissance perpétuelle, l'instabilité des collectifs des attributaires, la non exploitation des terres et des bâtiments, le détournement des terres et des bâtiments de leur vocation, les contentieux fonciers, l'insuffisance dans le suivi des exploitations, la location des terres et des bâtiments.

Les terres de parcours occupent 32 millions d'ha dont 20 en parcours steppiques et 12 en parcours présahariens. Elles se caractérisent par un état de dégradation avancée et l'absence d'un mode d'exploitation approprié. Les droits et obligations des éleveurs et des collectivités locales en matière de préservation, d'exploitation et de gestion des parcours steppiques, ne sont ni définis, ni codifiés. **(MATE 2001).**

II.7- MILIEU RURAL EN ALGERIE :

Le développement des zones rurales, c'est la mise en place des conditions d'accroissement de la productivité agricole et de valorisation économique de tous les systèmes de production et de toutes les activités permettant le dégagement de revenus pour les populations. Il suppose aussi le plein emploi et l'élargissement de la base productive de tous les acteurs sociaux.

Or, dans les pays en transition du sud de la Méditerranée comme l'Algérie, l'émergence d'initiatives locales dans le sens d'une création des conditions de développement et/ou de renforcement des activités agricoles et rurales, à un niveau local, tarde à venir du fait des pesanteurs de l'environnement institutionnel et de l'absence de conditions favorables à la décentralisation des décisions et des actions. La situation est par ailleurs plus difficile et plus compliquée lorsqu'il s'agit de zones défavorisées et historiquement marginalisées.

Parler de développement rural durable et de développement rural local et participatif, c'est entrevoir de nouvelles possibilités dans un monde et un ensemble d'espaces difficiles et parfois méconnus. **(SAHLI Z, 2006)**

II.7.1- Situation des activités économiques :

Les activités économiques sont encore faibles et inadéquates, mais souvent dominées par une tendance à la pluriactivité. On a affaire à un processus de sous développement

économique. Ce processus est dû en grande partie à la déstabilisation de la société rurale traditionnelle par les effets de croissance démographique et la réduction drastique des ressources. Il est dû également à la perte des éléments constitutifs des systèmes agraires, mais aussi et depuis ces dernières années au phénomène de l'insécurité.

- En matière de production agricole :

- La persistance de la jachère nue et de la monoculture céréalière souvent dans des zones à sols fragiles

- Une productivité agricole faible à moyenne

- Une faiblesse dans l'investissement scientifique et technique

- Une faiblesse de l'utilisation de la force de travail

- Une faiblesse des structures d'appui à la production, à l'approvisionnement et à la commercialisation

- Une absence de l'activité industrielle

- Une absence de l'activité touristique

Mais aussi :

- L'existence d'un potentiel agricole, sylvicole et pastoral à mettre en valeur

- Existences d'un potentiel touristique typique des zones méditerranéennes (foret, plan d'eau, montagne) à explorer et la tendance au développement des activités de services.

La pauvreté touche de plus en plus les familles des agriculteurs sans terre, les travailleurs saisonniers, les bergers et les petits éleveurs, les petits et les très petits agriculteurs ayant en moyenne moins de 5 ha (dont les ménages sont constitués de 8 à 10 personnes), ainsi que les personnes et les familles dont le niveau d'éducation, de santé et d'accès à l'eau potable est faible. La situation de pauvreté s'exprime également par la rareté des ressources et les faibles possibilités d'emploi. **(SAHLI Z, 2006).**

II.7.2- Effets de l'environnement économique et institutionnel :

Les institutions spécifiques au développement rural et les identités propres aux zones rurales sont encore floues, mais commencent à peine à s'ébaucher. L'environnement administratif, technique, économique et institutionnel est partout considéré comme contraignant et peu favorable à une dynamique de développement rural local **(SAHLI Z, 2006).**

II.7.3- Rappel des effets des politiques suivies par les pouvoirs publics en matière d'aménagement du territoire, de développement agricole et de fixation des populations rurales :

La politique d'aménagement et d'équilibre régional, conduite essentiellement grâce aux « Programmes spéciaux » -PSD- et aux « Plans communaux de développement » - PCD-, a permis certes de contribuer fortement à développer une base infrastructurelle importante, à élargir et à désenclaver de nombreuses communes rurales, mais elle n'a pas pu se généraliser et faire tâche d'huile à l'ensemble des zones rurales, et notamment celles qui sont les plus défavorisées. D'autres programmes plus récents mais d'orientation sectorielle (Programmes d' accession à la propriété foncière - APFA-, Plan National de Développement Agricole - PNDA-, Programme d'Emploi Rural -PER-, Habitat rural, Mise en valeur de Proximité - PPDR-…) ont vu récemment le jour. **(SAHLI Z, 2006).**

II.7.4- Le foncier et ses retombées sur le développement rural :

L'Algérie indépendante a hérité d'une situation du foncier agricole qui reflète les événements dont a été marquée son histoire. La multiplicité des statuts juridiques rend complexe la réalité. Il s'agit dans l'esprit du législateur algérien de conférer à la terre le statut de propriété en tant que capital économique négociable sur un marché.

La situation qui prévaut jusqu'à présent met les agriculteurs sans titres dans une position méfiante du fait qu'ils n'ont aucune relation codifiée avec la terre. Cette situation se traduit dans la réalité par un manque d'intérêt à investir ou développer des cultures pérennes nécessitant un moyen terme pour leur rentabilité. Or, les 1541 communes que compte le pays sont en attente des travaux cadastraux devant toucher quelques 11 millions d'hectares en zone rurale et 400.000 hectares en zone urbaine.

Ces travaux qui doivent être conclus par 30.000 plans cadastraux exigent pour leur exécution une quinzaine d'années et des moyens humains et matériels considérables qui doivent faire l'objet d'un programme spécial, mais qui réglera au moins la question de l'état des lieux du foncier.

Par ailleurs, les terres communautaires ou terres « arch » relevant en réalité du domaine de l'Etat, continuent à être perçues comme une propriété privée, ce qui vient

s'ajouter à la complexité de la situation du foncier. Les statuts juridiques, nécessitant une opération d'assainissement, parallèlement ou précédant l'injection d'investissements plus ou moins importants, méritent une attention toute particulière, et une double action politique et institutionnelle. Gardons présent à l'esprit que plus de 20 millions d'hectares, de terres, 5 millions d'habitants et presque 80 % du cheptel ovin national caractérisent la steppe. C'est dire l'importance de cet assainissement pour le lancement de projets lorsque l'on veut aussi composer avec une certaine idée de droits ancestraux des populations sur ces terres. Il est facile par ce fait, d'imaginer les spéculations qui risquent de pervertir la volonté d'amélioration des sols et des revenus affichée par les différents programmes. L'objectif est de parvenir à la mise en place d'une banque de données foncières qui renfermerait des informations techniques et juridiques du parcellaire dans chaque commune. Le phénomène de l'indivision vient ajouter à la complexité de cette situation par l'émiettement des terres**. (MADR, 2003).**

Chapitre III : DONNEES BIBLIOGRAPHIQUE SUR LA CONCESSION AGRICOLE

III-1 Rappel Des Principales réformes et Politiques Agricoles :

Après l'indépendance le secteur agricole devait contribuer avec efficacité au développement générale du pays pour cela plusieurs politiques et réformes agricoles ont été mises en place :

- L'arrêté du 24 août 1962 et le décret de mars 1963 ont donné naissance aux comités chargés de la gestion des terres abandonnées par les colons. Ces comités comprenaient les travailleurs précédemment employés sur ces terres et un directeur nommé par l'administration centrale de l'agriculture ;
- L'arrêté 71-73 du 8 novembre 1971 a instauré la réforme agraire. Cet arrêté abolit toute forme de commerce concernant les ressources en eau destinées à l'agriculture ;
- La loi 73-87 du 17 juillet 1973 a fixé au niveau national les surfaces maximales et minimales des propriétés agricoles ou à vocation agricole ;
- La loi 87-19 du 8 décembre 1987 modifie les modes de gestion des terres appartenant au domaine public et transfère ces terrains à des fermes collectives ou individuelles ayant un statut privé ;
- La loi 88-70 de septembre 1988 concernant le nouveau statut de la coopération, rétablit les principes-clés de la coopération basés sur une adhésion libre et volontaire et une direction libre et autonome tout en établissant le retrait des institutions officielles du système coopératif de contrôle et de gestion créé en 1972 ;
- La loi 90-25 du 18 novembre 1990 complète le cadre légal et rétablit les catégories traditionnelles qui régissaient le droit des terres par le passé. Cette loi entraîne la privatisation des terres ;
- La loi 90-30 de décembre 1990 concernant les terrains nationaux introduit la distinction entre le domaine privé et le domaine public de l'Etat. A partir de cette date, les terres appartenant au domaine national ont été classées dans la catégorie des terres privées, et sont désormais régies par des règles de droit privé.
- Le décret exécutif n°97-483 du 15 décembre 1997fixe les modalités charges et conditions de la concession des parcelles de terres relevant du domaine privé de l'Etat dans les périmètres de mise en valeur et de la conversion éventuelle de cette concession en cession
- Le décret exécutif n°97-484 du 15 décembre 1997 fixe la composition de l'origine habilité, ainsi que la procédure et les modalités de mise en œuvre de la constatation de la nom

exploitation des terres agricoles réalisés sur la base d'enquête.

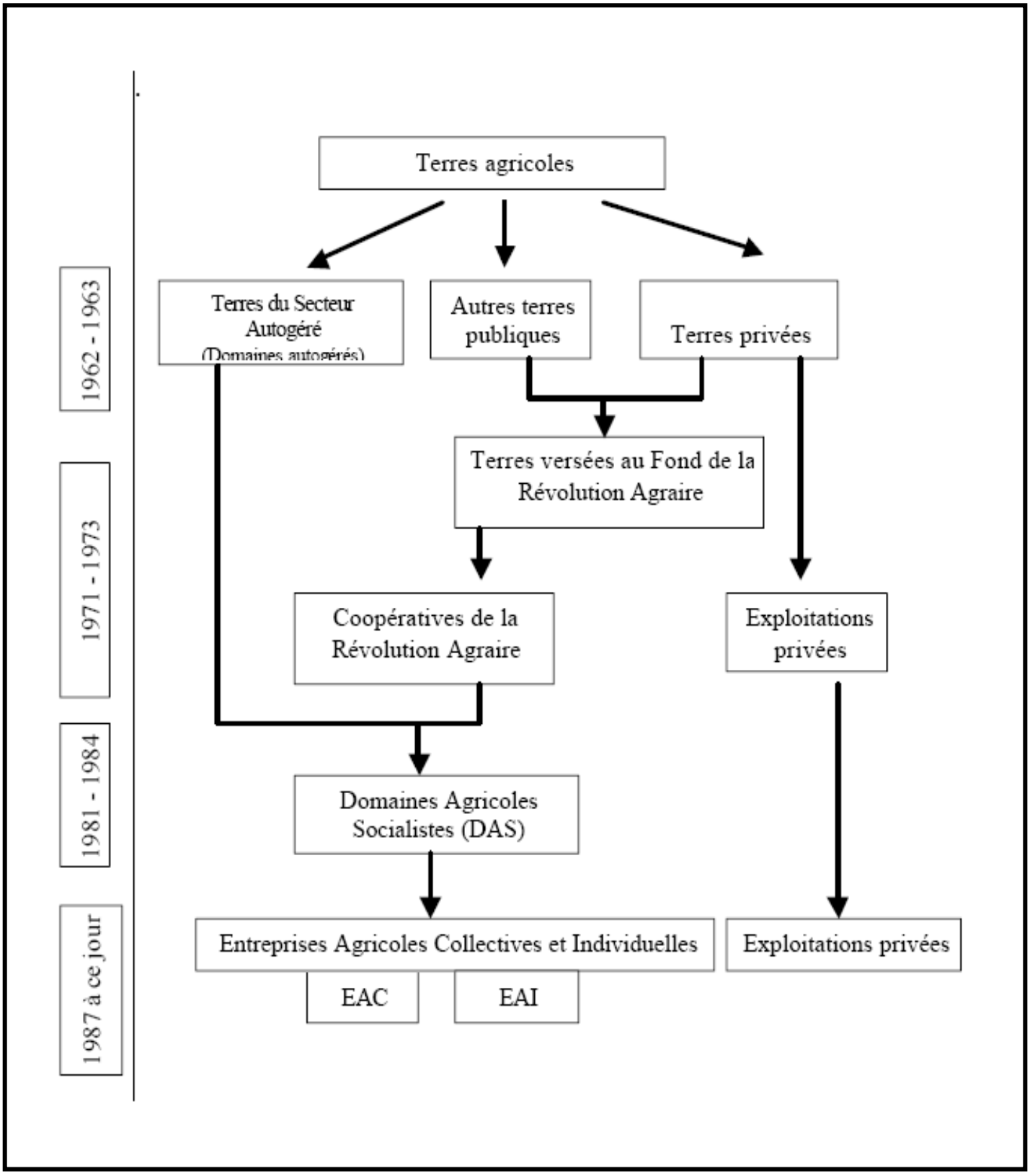

Source : TERRANTI S, 2003

Schéma 1 : Evolution des structures agraires en Algérie depuis l'indépendance (1962).

III.2- LA CONCESSION FONCIERE

III.2.1- APERÇU LEGISLATIF

III.2.1.1- Introduction :

Une nouvelle loi foncière a été promulguée en en décembre 1997 (décret n°97-483 du 15 décembre 1997).

Cette loi inclus une redevance locative annuelle après l'achèvement du programme de mise en valeur. Nous noterons qu'elle définit la mise en valeur comme «toute action tendant à valoriser le potentiel du patrimoine foncier».

La concession peut être renouvelée ou convertie en cession. Les postulants à la concession doivent présenter un dossier technico-économique susvisé souscrire un engagement d'adhésion à un programme de mise en valeur.

Le désengagement de l'Etat commence de la prise en main du périmètre par l'exploitant après signature du cahier des charges. La concession se fait en référence aux dispositions de la loi, non sans éviter l'interférence de la loi sur l'APFA qui prévoit la cession au dinar symbolique.

Une autre circulaire interministérielle a été signée par le ministère de l'agriculture et de la pêche qui énonce les modalités de mise en œuvre des programmes de mise en valeur des terres par concession. C'est dans ce cadre que la Générale des concessions agricoles (GCA) a été crée pour l'encadrement, l'animation, le suivi et l'évaluation de la mise en œuvre du programme de mise en valeur.

Le programme de mise en valeur des terres agricoles par la concession a été adopté en 1998 par le gouvernement. **(OUKAZI. G, 1999).**

En septembre 1999, la GCA a lancé 63 projets de mise en valeur des terres agricoles par concessions dont 32 en zone montagneuses, 22 dans des régions steppiques et 9 au Sahara. La superficie totale qu'occupe l'ensemble de ces projets est estimée à 103000 hectares. Ce programme a concrétisé ainsi 2092 concessions et permis la création de 8623 emplois **(BADREDDINE K, 1999).**

La concession au sens des dispositions légales sus- visées, est l'acte par lequel l'Etat confère, pour une certaine durée, la jouissance d'un terrain disponible relevant de son domaine privé, à toute personne physique ou morale, dans le cadre de la mise en valeur en zones sahariennes,

de montagne et steppique.

Les terrains susceptibles d'être concédés, doivent relever du domaine privé de l'Etat et être délimité sur la base d'une fiche d'identification approuvée par arrêté des ministres chargés de l'agriculture, de l'hydraulique et des finances

III.2.1.2- Obligations du concessionnaire :

Le concessionnaire s'engage à réaliser le programme de mise en valeur conformément aux termes de références annexés au présent cahier des charges.

Il est tenu d'autoriser l'accès aux structures spécialisées de l'administration locale agricole pour l'évaluation périodique des opérations de mise en valeur.

Le concessionnaire s'engage à fournir à l'administration toutes les informations qu'elle serait amenée à demander pour le suivi des opérations de mise en valeur.

Nonobstant les actions de soutien et d'aide de l'Etat, le concessionnaire s'engage à mobiliser le financement nécessaire à la réalisation des opérations de mise en valeur.

Concernant les actions de mobilisation de l'eau, le concessionnaire est tenu de se conformer à la réglementation en vigueur et notamment de définir un permis d'exploitation délivré par les services compétents.

III.2.1.3- Apport de l'Etat :

L'Etat peut contribuer à la prise en charge totale ou partielle à hauteur de….% des dépenses nécessaires aux infrastructures de base (voies d'accès, électrification mobilisation de l'eau) jusqu'à la limite des terres objet de la concession.

L'Etat peut, à la demande du concessionnaire, détacher pour une période déterminée des experts agricole pour une assistance technique.

L'Etat prendre en charge la formation professionnelle du personnel de l'exploitation.

L'Etat accorde toutes les facilités et assistance nécessaires à la réussite de la mise en valeur.

L'Etat met à la disposition du concessionnaire toute la documentation nécessaire.

III.2.1.4- L'entrée en jouissance :

La prise de possession de la parcelle de terre est autorisée par le directeur des domaines de wilaya immédiatement après la notification de décision d'octroi de la concession ; la date d'entrée en jouissance, constatée par un procès-verbal, constitue le point de départ de la concession.

Le délai de réalisation du programme de mise en valeur est celui fixé par le directeur de projet de développement intégré désigné par le ministère de l'agriculture et de la pêche. Le délai peut, en cas de force majeur, être prolongé d'une durée égale à celle durant laquelle le concessionnaire a été mis dans l'impossibilité d'accomplir ses obligations.

Les difficultés de financement ne peuvent en aucun cas être considérées comme constituant un cas de force majeur, être prolongé d'une égale à celle durant laquelle le concessionnaire a été mis dans l'impossibilité d'accomplir ses obligations.

Les difficultés de financement ne peuvent en aucun cas être considérées comme constituant un cas de force majeur.

III.2.1.5- Durée de la concession, renouvellement, conversion en cession :

Sous réserve de la réalisation effective du programme de mise en valeur arrêté, le concessionnaire peut obtenir :

- soit le renouvellement de la concession en présentant un au moins avant son expiration, une demande écrite au directeur des domaines de wilaya territorialement compétent. La concession ne peut en peut aucun cas être renouvelée par tacite reconduction ;
- soit, la conversion de la concession en cession de gré à gré de la parcelle de terre concédée, à tout moment. Après l'achèvement du projet dûment constaté par le directeur du projet, sous réserve de l'article 5 alinéa 2 du présent décret.

III.2.1.6- Cession de gré à gré de la parcelle de terre concédée :

La cession de gré à gré, au profit du concessionnaire de la parcelle de terre qui lui est concédée est réalisée selon la procédure et dans les conditions prévues par la réglementation domaniale, en matière de vente d'immeubles domaniaux.

L'opération constatée par un acte administratif faisant référence à la réalisation effective et parfaite du programme qui a motivé la concession et précisant la limite des parcelles utilisées réellement et servant effectivement de dépendances et dégagement.

Seules les parcelles, ainsi désignées dans un plan annexé à l'acte, sont transférées au concessionnaire, la concession étant résolue pour les parcelles non utilisées qui sont réintégrées dans le domaine de l'Etat.

III.2.1.7- Conditions financières de la concession :

La concession est consentie aux conditions financières précisées à l'article 10 du présent décret. Lorsqu'une redevance est exigible, elle est payable par annuité et d'avance à la caisse de l'inspection des domaines territorialement compétente et peut faire l'objet de révision dans le cadre de la législation en vigueur.

En cas de retard dans le paiement d'un terme, le recouvrement sera poursuivi par toutes les voies légales.

III.2.1.8- Impôts, taxes et autres frais :

Le concessionnaire supportera les impôts, taxe et autres frais auxquels le terrain concédé peut ou pourra être assujetti, pendant la durée de la concession.

Il satisfera, à partir du jour de l'entrée en jouissance, à toutes les charges et à tous les règlements administratifs établis, sans aucune exception ni réserve.

III.2.1.9- Garantie :

Le concessionnaire est censé bien connaître la parcelle de terre concédée et la prendra dans l'état ou il la trouvera au jour de l'entrée en possession, sans pouvoir exercer aucun recours contre l'Etat pour quelque cause que ce soit. Il ne pourra faire aucune réclamation, notamment en raison de l'état du sol et du sous-sol.

III.2.1.10- Responsabilité :

L'Etat n'interviendra dans aucun procès-verbal ni action qui serait intentée par ou contre le concessionnaire pour l'utilisation de la parcelle de terre concédée. En aucun cas et pour quelque motif que ce soit, l'Etat ne pourra être appelé en cause ni ne pourra être soumis à aucune garantie mais, dans le cas ou le fond de droit de l'Etat serait attaqué, le concessionnaire devra dénoncer le trouble à l'administration.

III.2.1.11- Servitudes :

Le concessionnaire souffrira les servitudes passives de toute nature grevant la parcelle de terre concédée et profitera des servitudes actives.

III.2.1.12- Objet d'art et l'archéologie :

Conformément à la législation en vigueur, l'Etat se réserve la propriété des objets d'art d'archéologie ou d'architecture, des trésors, médailles et monnaies anciennes, des ruines, richesses minières et gisements de phosphates qui viendraient à être découverts dans la parcelle de terre concédée.

En cas de découverte de cette nature, le concessionnaire devra, sous peine de dommages et intérêts, en informer immédiatement le service des domaines.

III.2.1.13- Sous-location, cession :

Pendant la période de réalisation de son programme, le concessionnaire ne pourra sous-louer ou céder son droit de concession, sous peine de réalisation par voie judiciaire.

Toutefois, cette interdiction pourrait être levée exceptionnellement en cas de force majeur ou le concessionnaire se trouverait dans une situation d'empêchement absolu de poursuivre les travaux de mise en valeur. L'autorité concédante est seule habilitée à ce prononcer en pareil cas.

Il lui est expressément interdit également, sous peine de résiliation de la concession d'utiliser tout ou partie de la parcelle de terre concédée à des fins autres que celles qui ont motivé la concession.

III.2.1.14- Hypothèque :

Le concessionnaire à la possibilité d'hypothéquer le droit immobilier que lui confère la concession, en garantie des emprunts qu'il pourrait contracter auprès d'organismes des crédits pour le financement de son projet dont la réalisation est prévue sur la parcelle de terre concédée. L'hypothèque affecte également les constructions susceptibles d'y être édifiées.

III.2.1.15- Décès du concessionnaire :

En cas de décès du concessionnaire, ses héritiers ou ses ayant droits bénéficieront du maintien à leur profit de la concession.

III.2.1.16- Résiliation de la concession :

La concession peut être résiliée :

- A tout moment, par accord entre les parties ;
- A l'initiative du concessionnaire, à charger pour lui de donner un préavis de (6) mois ;
- A l'initiative de l'administration, si le concessionnaire ne respecte pas obligations qui lui sont imposées, notamment celle de réaliser son programme de mise en valeur dans les conditions et délais fixés.

Dans ce dernier cas, la résiliation est poursuivie par voie judiciaire à la diligence du directeur des domaines de wilaya compétent, après deux (2) mise en demeure adressées au concessionnaire par lettre recommandé avec accusé de réception, restées infructueuses.

Il aura droit, dans cette dernière hypothèse à une indemnité déterminée par le service des domaines équivalent au montant des travaux régulièrement réalisés sur les propres fon du concessionnaire, déduction faite de 10%à titre de dommage -intérêts.

Les privilèges et hypothèques grevant le terrain et les constructions du chef du concessionnaire défaillant, sont reportés sur l'indemnité de résiliation.

III.2.2- LA GENERALE DE CONCESSION AGRICOLE (GCA)

Les pouvoirs publics ont initié un programme de mise en valeur des terres agricoles par l'intermédiaire de concession, permettant une redynamisation de l'action de mise en valeur des terres agricoles tant dans les zones montagneuses, steppiques et Sahara.

A fin de mener à bien cette mission un organisme régi par le statut d'EPE a été crée le 19 janvier 1998, sous la dénomination de LA GENERAL DES CONCESSIONS AGRICOLES ; cette dernière a été immatriculé au registre de commerce sous le N° 98B3685. la société à donc la qualité de commerçant, dés lors qu'elle est érigée en SPA et immatriculée au registre de commerce, avec une particularité liée à l'origine des ressource utilisées qui provient exclusivement de budget de l'état.

A la suite d'une résolution de l'assemblée générale de la société en date du 29 juin 1999, il a été décidé la création de structures décentralisées ou filiales, judicieusement

composés en « grappes de projets optimales ». C'est le conseil d'administration de la société qui a été mandaté en vue de la concrétisation de la résolution prés cités.

C'est ainsi que la société a crée 07 filiales dont elle est l'unique propriétaire. Ces filiales ont été érigées en EPE SPA dotées chacune d'une raison sociale (société des concessions agricoles -SCA), d'organes sociaux … ; ces filiales sont les suivant :

-SCA du CENTRE.

-SCA de DJELFA.

-SCA de SETIF.

-SCA de BATNA.

-SCA de OUARGLA.

-SCA de SAIDA.

-SCA de ORAN.

Il est à noter que 02 autres filiales ont été crées mais n'ont jamais connu d'activité.

L'organisation en filiales n'a pas tenu compte des aspects économique, puisqu'un déséquilibre est introduit entre elles. En effet sur les sept filiales précités, cinq se trouve dans une situation d'actif net négatif (sous l'effet de la mise en œuvre de l'article 715 bis 20 du code de commerce) et 02 se comportent convenablement.

Le schéma ainsi mis en place se trouve, d'une part en contradiction avec les décisions du conseil Inter-Ministeriel du 23 décembre 1997, consacré à l'examen du dossier « mise en valeur des terres agricoles par la concession », et d'autre part a généré des surcoûts dans la réalisation des programmes, écartés la société de son caractère d'interlocuteur unique des différents opérateurs, limité grandement son intervention technique et la cantonne dans un rôle d'élaboration des statistiques et de courroie de liaison avec le ministère de l'agriculture.

Le schéma organisationnel proposé ci après répond au souci de la mise en place d'une organisation faible et dynamique à même d'apréhendrer les problèmes de gestion de la société.

Schéma 2 : Organigramme de la GCA

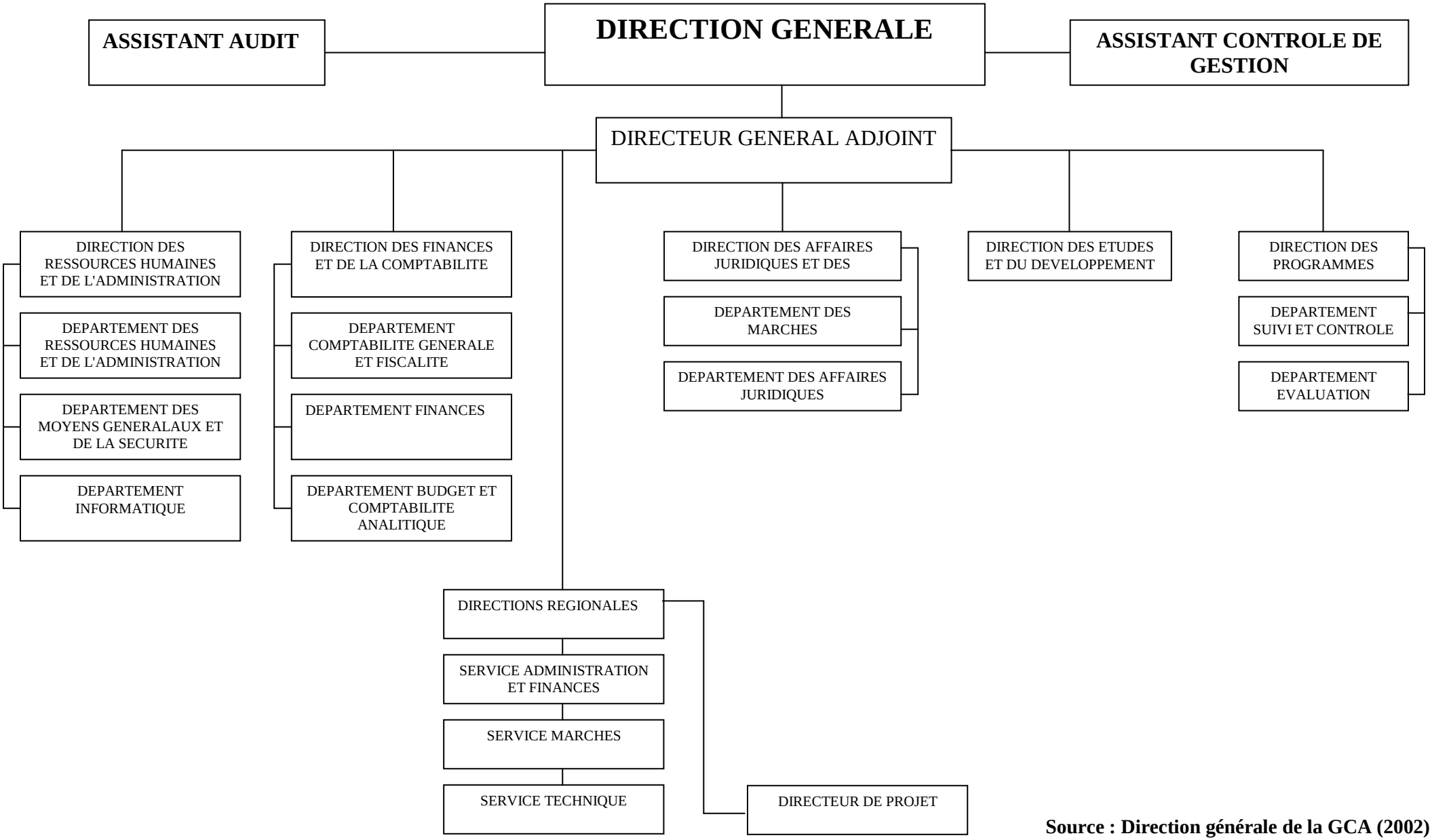

Source : Direction générale de la GCA (2002)

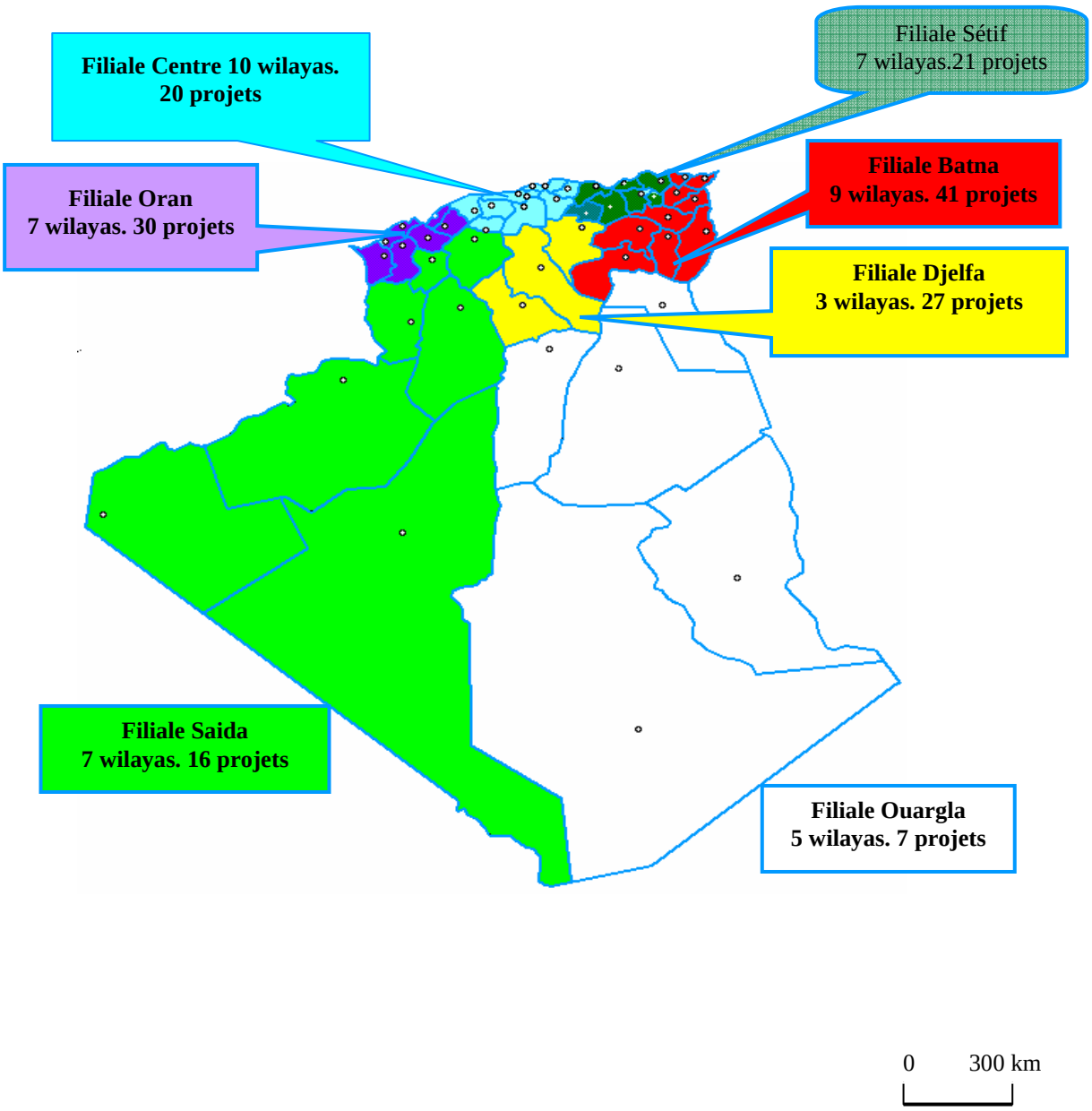

Source : direction générale de la GCA (2002)

Carte1 : Les filiales de la GCA et les projets de la concession en Algérie. 28

III.2.2.1- Organisation de la société :

Les statuts de la société à travers l'article 2 relatifs à l'objet social dispose :

- Apporter toute assistance à l'établissement de la concession ;
- Mobiliser, par voie de convention, au profil des programmes de mise en valeur initiés par les concessionnaires, les ressources financières mobilisées à cette fin sur le budget de l'état ;
- Mobiliser et utiliser toute autre ressource financière par voie d'emprunt ou d'autofinancement quand les conditions de rentabilité sont avérées ;
- Effectuer, pour le compte des concessionnaires et des tiers toute études liées à l'aménagement foncier, la mise en valeur des sols, au développement des activités agro-alimentaires ;
- Conduire la mise en œuvre d'opérations destinées à faciliter l'investissement dans les concessions ;
- Recruter les directeurs de projets ;
- Développer tous instruments et outils de structuration et de valorisation des activités se rapportant à ses missions ;
- Déployer les démarches impliquant la responsabilité de ses partenaires ;
- Recevoir des terres des fermes pilotes en concession ou en exploitation ;
- passer tout marché ou contrat concourant à la réalisation de ses missions ;
- Engager toutes opérations se rattachant directement à son objet ou susceptible d'en faciliter l'extension ou le développement dans le cadre de la réglementation en vigueur.

Partant de l'objet social et des missions qui y sont fixées, l'organisation obéira aux principes directeurs suivants :

a- L'organisation doit prévoir la couverture de l'ensemble des missions contenues dans ces statuts ; c'est le cas entre autre :

- de la mobilisation de crédit autre que ceux émanant du budget de l'état.
- des études liées à l'aménagement foncier, la mise en valeur des sols, au développement des activités agro-alimentaires.
- du développement des instruments et outils de structuration et de valorisation des activités se rapportant à ses missions.
- de la gestion et l'exploitation des terres des fermes pilotes.

b- L'organisation de la société devra intégrer des instruments et fonctions omises dans l'organisation en place et contribueront à l'amélioration et à la gestion ; c'est le cas :

- des études (dans toute leur dimension).

- de la gestion budgétaire : les ressources du budget de l'état sont la seule source de financement de la société ; il est normal que l'état puisse suivre et évaluer le degré de pertinence de l'emploi des fonds qu'il affecte à la société ou à la mise en valeur. Le budget est l'un des moyens d'organisation qui permet de concilier l'origine publique des ressources de la société et leur emploi dans la sphère commercial.
- de la prospection, l'élaboration et le suivi des marchés.
- de l'outil informatique : la masse des données à traiter et l'importance des flux financiers doivent amener la société à la mise en place un plan directeur informatique permettant également l'utilisation de l'Internet et de l'intra net et donc un traitement en temps réel des problèmes.
- de l'audit : l'audit sera aussi bien financier et comptable mais également technique.

c- La répartition des attributions au niveau des différents échelons de la hiérarchie devra se faire de manière à permettre un fonctionnement harmonieux de l'ensemble, fluidité la circulation de l'information. Les niveaux du processus d'organisation sont :

- La société GCA : conduite de la stratégie de l'optimisation du fonctionnement et du développement de la société.
- La structure déconcentrée (Direction Régionales) : sous la responsabilité hiérarchique du directeur générale et en relation fonctionnelle avec les structure de la Direction Générale, gestion opérationnelle des projets de mise en valeur relevant de sa compétence.
- Le projet : sous la responsabilité de la structure déconcentrées, conduite et suivi de l'exécution du ou des projets de mise en valeur des terres en relation avec les partenaires locaux.

L'organisation sera appuyée d'un manuel de définition des postes.

L'organisation se voudra dynamique et sujette à amélioration.

L'élaboration d'un manuel de procédures suivra le cadre organisationnel

III.2.3- PROGRAMME DU SECTEUR DE L'AGRICULTURE EN FAVEUR DES POPULATIONS RURALES POUR UN DEVELOPPEMENT DURABLE :

L'objet de cette communication est la présentation des modalités de mise en œuvre du programme retenu pour le secteur de l'agriculture, en relation avec les Départements ministériels directement concernés, en matière de préservation, de valorisation et l'exploitation des ressources naturelles.

Dans ces domaines, le secteur de l'agriculture se trouve en effet confronté aux problèmes :

- De la dégradation du milieu naturel, de l'accélération du processus d'érosion, des effets de la sécheresse et de la désertification qui constituent une réelle menace pour l'équilibre écologique national.
- De la non implication directe et responsable des populations rurales dans l'exploitation et la gestion des ressources naturelles.

Par ailleurs, et au-delà des effets certains de la stabilisation et de la sécurisation des exploitants résultant de la mise en œuvre (en cours) d'une politique foncière soutenue dans le temps, les d'une croissance durable sont pour l'essentiel double :

- La mise en valeur de terres nouvelles.
- La protection et meilleure exploitation et valorisation des potentiels existants.

C'est pour toutes ces raisons, et de l'analyse des expériences menées en matière de conduite des différentes opérations de mise en valeur des terres agricoles particulièrement dans le sud, des programmes de lutte contre la désertification et des programmes des grands travaux, qu'il a été proposé une nouvelle approche à même de:

- Dynamiser les opérations de mise en valeur des terres agricoles.
- Pérenniser les emploies et les travaux réalisés.
- Permettre aux populations concernées d'être responsabilisées et engagées dés le début des réalisations.
- Mieux valoriser les ressources financières consenties aux programmes de développement.

La nouvelle démarche préconise l'octroi de concession de gestion et d'exploitation de ressources naturelles, des infrastructures et des équipements aux populations rurales en priorité en vue de les impliquer davantage dans le développement, de freiner l'exode rural, en améliorant leur revenu et leur condition de vie.

La nouveauté de la démarche réside également dans l'intervention multi-sectorielle

coordonnée dans le cadre de projets de développement rural intégré :

C'est dans ce cadre qu'un programme a été présenté et examiné en cinq (5) C.I.M, à raison d'un par mois depuis septembre 1997.

Lors de ces examens il a été passé en revue successivement :

1. les objectifs du programme ;
2. la nature des concessions ;
3. la localisation des projets ;
4. les composantes et l'éligibilité des projets ;
5. l'encadrement et les modes de gestion du programme et de ses projets ;
6. la consistance du programme ;
7. l'encadrement législatif et réglementaire conditionnant l'engagement du programme ;
8. et en fin la mise en œuvre du programme ;

A chaque C.I.M les adaptations et les précisions utiles ont été apportées.

Il importe de souligner aussi l'importance de la méthode proposée qui en fait un programme ouvert à toutes les propositions et qui se donne les moyens de les incorporer en temps réel.

III.2.3.1- Objectifs du programme :

Les premières évaluation du programme ont permis de situer les objectifs à atteindre sur 3 années à environ :

- 600 000ha à mettre en valeur à travers prés de 50 000 concessions ;
- 500 000 emplois à créer ;

III.2.3.2- Nature des concessions:

III.2.3.2.1- Les concessions concerneront:

- la mise en valeur des terres situées au niveau de périmètres préalablement délimités en zones de montagne, dans la steppe et dans les régions sahariennes;
- les services en rapport avec la mobilisation des eaux d'irrigation, la gestion des eaux mobilisées, l'exploitation et entretien des retenues collinaires, des forages, des réseaux d'irrigation et de drainage, le matériel agricole ou les approvisionnements.
- Les réalisations des actions d'investissement, identifiées par les services promoteurs du projet de base.

III.2.3.2.2- Les concessions peuvent être également accordées pour :

- gérer et exploiter des ressources naturelles (par exemple une parcelle de forets, un district pastoral dans la steppe, une air d'irrigation ou un district d'irrigation dans un périmètre irrigué …), avec un bail de longue durée ;
- exploiter des investissements (plantations, puits,…) réalise, dont il deviendront par ailleurs propriétaires ;
- exploiter des terres mises en valeur, dont ils pourront devenir propriétaire (cas de la mise valeur dans le sud) ;
- gérer une petite entreprise de service issue du projet auquel ils auront participé.

Les concessions seront accordées en priorité aux populations locales qui ont travaillé à la réalisation du projet de base, aux jeunes issus de cycles de formation en agriculture et aux investisseurs potentiels.

a- En zone de Montagne :

- l'exploitation de bois, liège, sous produits forestiers et dérivés, (concession d'exploitation),
- l'exploitation de ressources fourragères, (concession d'exploitation),
- les plantations fruitières dans les enclaves, (concession d'exploitation),
- les programmes de reboisement, (concession d'exploitation),
- la gestion des pépinières arboricoles, (concession d'exploitation),
- la création de périmètres arboricoles avec la réalisation d'ouvrages hydrauliques pour la mobilisation de l'eau, et les plantations fruitières, (concession d'exploitation),
- la lutte contre les incendies, (concession de service),
- la protection phytosanitaire, (concession de service).

b- En zone Steppique:

- l'exploitation et la gestion de ressources fourragères existantes concédées aux éleveurs locaux, (concession d'exploitation),
- L'amélioration et l'aménagement de parcours steppiques, (concession d'exploitation),
- La protection sanitaire du cheptel et phytosanitaire de parcours, (concession de service),

- L'exploitation et la gestion des nappes alfatières (concession d'exploitation).

c- En zone Saharienne:

- la création de périmètres de mise en valeur, (concession d'exploitation),
- le drainage, (concession de service),
- les traitements phytosanitaires, (concession de service).

III.2.3.3- Localisation des projets :

La localisation des premiers projets a été définie sur la base des études et des schémas directeurs par wilaya disponibles et des expériences et observations du terrain (groupement polyvalents de mise en valeur – projets intégrés de Tiaret, de Oued Mellegue (Tébessa), Khenchela, Grands travaux, etc.…)

L'exploitation de ces données a permis la structuration de l'espace du programme :

- En zone écologiques naturelles (montagne, steppe, Sahara).
- En zone de projets par zone écologique naturelle.
- En projets intégrés par zone de projets.

Dans la zone de montagne : 14 zones de projets ont été déterminées dont 11 sont constituées par les bassins versants. Dans ces zones 56 projets peuvent être engagés.

Dans la zone steppique et agro-pastorale : 11 zones de projets ont été identifiées dans lesquelles 62 projets peuvent être engagés.

Dans la zone saharienne : 4 zone de projets ont été identifiées dans lesquelles 22 projets peuvent être engagés.

Ainsi la consistance du programme, qui touche dans une première phase 33 wilayas comportera : 140 projets situés au niveau de 29 zones de projets.

L'identification des zones à projets et des se poursuit.

III.2.3.4- Composantes et Eligibilité des projets :

III.2.3.4.1- Composantes d'un projet :

Chaque projet comportera trois principales composantes :

La composante agro-sylvo-pastorale constituera le projet de base et concernera :

- d'une part, la réunion des conditions écologique de durabilité (plantations forestières, ouvrages nécessaires à la mobilisation des ressources en eau, ouverture de pistes,

protection de berges, protection de sol …).

- D'autre, les actions d'amendement et de préparation des sols (épierrage, défoncement, plantations fruitières, fourragères pastorales, …).
- Et enfin des actions de valorisation de la production agricole (production de semences et plants, unités d'élevages, unités de transformation, de conditionnement et d'entreposage, groupements de protection phytosanitaire et vétérinaire).

La composante viabilisation du projets consiste, autour de la mise en œuvre des actions d'un projet de base, en des interventions au profit des populations engagées dans la réalisation de programme à travers des opérations relatives à la promotion :

- du logement ;
- de l'électrification rurale ;
- de l'emploi des jeunes ;
- des équipements socio-culturels ;
- des aménagements de centre de vie ;

Enfin la composante sociale et culturelle qui consiste dans l'amélioration du cadre de vie des populations cibles (formation, animation, cellule de proximité, lutte contre la pauvreté, …).

III.2.3.4.2- Eligibilité d'un projet :

Pour d'un projet soit éligible, il doit répondre aux principes qui ont guidé l'élaboration de ce programme à savoir :

- Economiquement viable,
- Socialement acceptable,
- Et écologiquement durablee.

Le projet de développement intégré ainsi envisagé induira la concrétisation d'action multiples et complémentaires à même de garantir des revenus stable aux populations ciblées, de promouvoir l'emploi et de fixer les populations.

III.2.3.5- Encadrement et modes de gestion du programme et de ses projets :

III.2.3.5.1- Encadrement :

- L'intégration du projet doit répondre aux exigences économiques. Il devra être soustrait dés le début aux démarches bureaucratiques (gestion et conduite directe par l'administration).
- Chaque projet engagé devra être géré de manière économique ; il est à consister, dans

ses relations avec tout son environnement, comme une unité d'entreprise économique intégrée. Au stade actuel de l'identification et de la localisation des projets le programme comportera 140 unités économiques.

- Chaque projet sera dirigé par un directeur de projet sélectionné sur la base des critères essentiels d'éligibilité à ce poste qui sont :

  - les aptitudes techniques ;
  - la connaissance approfondie de la zone concernée ;
  -l'expérience professionnelle en matière de gestion et de communication sociale.

- Le directeur de projet est chargé de conduire l'ensemble des actions qui s'intègrent dans le projet, d'animer le mouvement associatif pour la participation au projet et de promouvoir la création de PME/PMI à même de valoriser le potentialités de la zone considérée. Il aura également en charge l'identification d'action complémentaires à même d'améliorer l'intégration du projet.

L'une des clefs de réussite de ce programme réside dans la capacité des directeurs des projets à intéresser les populations cibles et à s'assurer de leur adhésion à toutes les phase de la mise en œuvre des actions le composant.

Pour cela ils devront:

- promouvoir les conditions d'émergence d'espaces sociaux et professionnels responsable (mouvement associatif, participation des organisations professionnelles, engagement des populations, …).
- Créer les conditions d'émergences d'un véritable partenariat entre les pouvoirs publics et les populations ciblées sur la base notamment de cahiers des charges.

C'est pourquoi un programme de formation a été initié au profit des candidats au poste de directeur de projet. Un premier contingent de vingt a débuté sa formation au niveau de l'I.S.G.P

III.2.3.5.2- Gestion du programme :

Afin de soustraire le programme aux démarches administratives et de réunir les conditions nécessaires à sa gestion dans un cadre économique et de rentabilité le C.N.P.E du 23 décembre 1997 a procédé à la création d'une entreprise publique économique spécifique.

L'objectif principal assigné à cette entreprise est de gérer pour le compte de l'état le programme de mise en valeur par la concession dans le secteur agricole.

Dans ce cadre « l'entreprise ».

- peut mobiliser par voie de convention au profit des programmes de mise en valeur initiés par les concessionnaires les ressources mobilisées à cet effet par l'état.
- Peut mobiliser et utiliser tout autre ressource financière par voie d'emprunt ou d'autofinancement.
- Peut effectuer pour le compte des concessionnaires et de tiers toutes études liées à l'aménagement foncier la mise en valeur des sols au développement des activités agro-alimentaires.
- Peut conduire la mise en en œuvre d'opérations destinées à faciliter l'investissement dans les concessions.
- Peut déployer tout dispositif nécessaire à toute autre mobilisation des ressources.
- Peut recruter des directeurs de projets.
- Peut développer tous instruments et outils de structuration et de valorisation des activités se rapportant à ses missions.
- Déployer les démarches impliquant la responsabilité de ses partenaires recevoir tout marché au contrat concourant à la réalisation de ses missions.

III.2.3.6- Consistance du programme:

A ce stade d'avancement des travaux du groupe interministériel, seul 140 projets ont pu être identifiés et évalués financièrement, à 71.9 milliards de DA dont 30% de participation des populations bénéficières du programme.

III.2.3.7- Encadrement législatif et réglementaire conditionnant l'engagement du programme:

- Par ailleurs, un effort d'adaptation de la réglementation encadrant la mise en œuvre de ce programme a été réalisé.

Selon la nature des tâches à confier aux populations de la zone des projets ; selon également la nature juridique des zones de projets, selon enfin la nature des ouvrages à réaliser, les formules juridiques à réaliser sont différentes, mais avec cependant un dénominateur commun qui est celui d'intéresser les acteurs bénéficières du programme, en offrant des perspectives d'appropriation ou des droits d'usage à long terme.

C'est ainsi que :

- Pour les opérations de mise en valeur des terres, au sens d'extension de la SAU, le décret exécutif n° 97-483 du 15 Décembre 1997 fixant les modalités, charges et conditions de la

concession de parcelle de terres du domaine privé de l'état dans le périmètres de mise en valeur situés en zone saharienne, de montage et steppique est venu compléter le dispositif d'encadrement législatif et réglementaire du programme projeté.

- Pour les populations et enseignements en milieu steppique, un régime de concession de longue durée à des usagers ou groupes familiaux, est possible dans la perspective d'impliquer les bénéficières engagés à la fois dans les travaux, l'exploitation et la préservation.

- Pour les travaux dont la finalité est une utilisation commune (seguia, retenues collinaires, puits, forages etc.…), il s'agira une fois l'ouvrage réalisé, de le concéder selon les modalités prévues dans le décret relatif aux concessions de réalisation, et d'exploitation des ouvrages hydrauliques (petite et moyenne hydraulique).

- Pour toutes les interventions prévues dans les espaces régies par la loi n°84.12 du 23 juin 1984 portant régime général des forets (mise en valeur - plantation arboricoles), la formule de la concession est la seul possible dans la mesure où il s'agit du domaine public.

III.2.3.8- Etapes d'une demande :

La simplicité et la rapidité des procédures instaurées dans le cadre du P.N.D.A pour l'accès des agriculteurs et autres promoteurs concernés aux avantages du soutien de l'Etat tranche avec celles en vigueur durant années précédentes. L'accès aux ressources du F.N.R.D.A et du fonds pour la mise en valeur par les concessions (F.M.V.C) obéit désormais à des critères plus souples et mieux étudiés, adaptés à chaque cas d'espèce. Un minimum de documents est requis pour présenter un projet (carte d'agriculteur délivrée par la chambre d'agriculture, étude économique sommaire pour les projets dépassant un certain montant).

Pour les projets de mise en valeur par la concession, les études sont faites par des bureaux frais du fonds de mise en valeur par la concession. Le projet évalué est transmis par le promoteur aux services agricoles de la wilaya pour un premier examen, puis à une commission ad hoc au niveau du ministère de l'agriculture, laquelle statue un jour par semaine, durant toute l'année, sur les dossiers qui lui sont transmis et établit le jour même la décision de financement pour chaque projet. Celui-ci doit être mis en œuvre dans le 15 jours suivant la décision sous peine d'être forclos. Pour les projets relevant du F.N.R.D.A, la demande de l'agriculteur est transmise au subdivisionnaire (niveau Daïra, donc plus à proximité de l'exploitation) qui aide le postulant à mieux la formuler, examine sa conformité réglementaire et la transmet dans les huit à la Direction des Services Agricoles où une commission statue le jour même de la réception du dossier et établit un procès verbal d'accord

ou de rejet.

En cas d'acceptation, l'agriculteur est convoqué dans les trois jours pour signer le cahier des charges le liant à la D.S.A. la décision d'octroi du soutien est alors immédiatement transmise à la Caisse Régionale de Mutualité agricole.

DEUXIEME PARTIE

Chapitre I : Présentation de la région d'étude :

I.1- Situation géographique :

La région de Ouargla se situe au sud Est de l'Algérie, à environ 800 km. Elle se situe au fond d'une large cuvette de la vallée d'Oued M'ya. La ville de Ouargla, chef lieu de la wilaya, est située à une altitude de 157m, ses coordonnées géographiques sont 31°58' latitude Nord, 5°20' longitude Est. **(DADDA MOUSSA M, 2007).**

La région de Ouargla couvre une superficie de 99000 hectares. Elle est limitée :

- Au Nord par Touggourt ;
- Au Sud par Hassi Messaoud ;
- A l'Est par l'Erg Oriental ;
- A l'Ouest par la Wilaya de Ghardaïa.

La région de Ouargla comporte actuellement six communes regroupées en trois daïras (tableau 7) :

Tab. 7 : Découpages administratifs de la région de Ouargla

Daïra	Commune	Localité
Ouargla	Ouargla	Hassi Miloud, Saïd Otba, Mekhadma, Ksar, Bamendil, Bour El Haicha, Beni Thour.
	Ruissat	El Hadeb, Sokra, Boughofala.
Sidi Khouiled	Sidi Khouiled	Oum Raneb, Aouinet Moussa.
	Aïn Beida	Aïn Beida, Chott, Adjadja.
	Hassi Ben Abdellah	Hassi Ben Abdellah
N'goussa	N'goussa	L'Adraa, El Bour, El Koum, Ghares.

Source: Wilaya de Ouargla (2003).

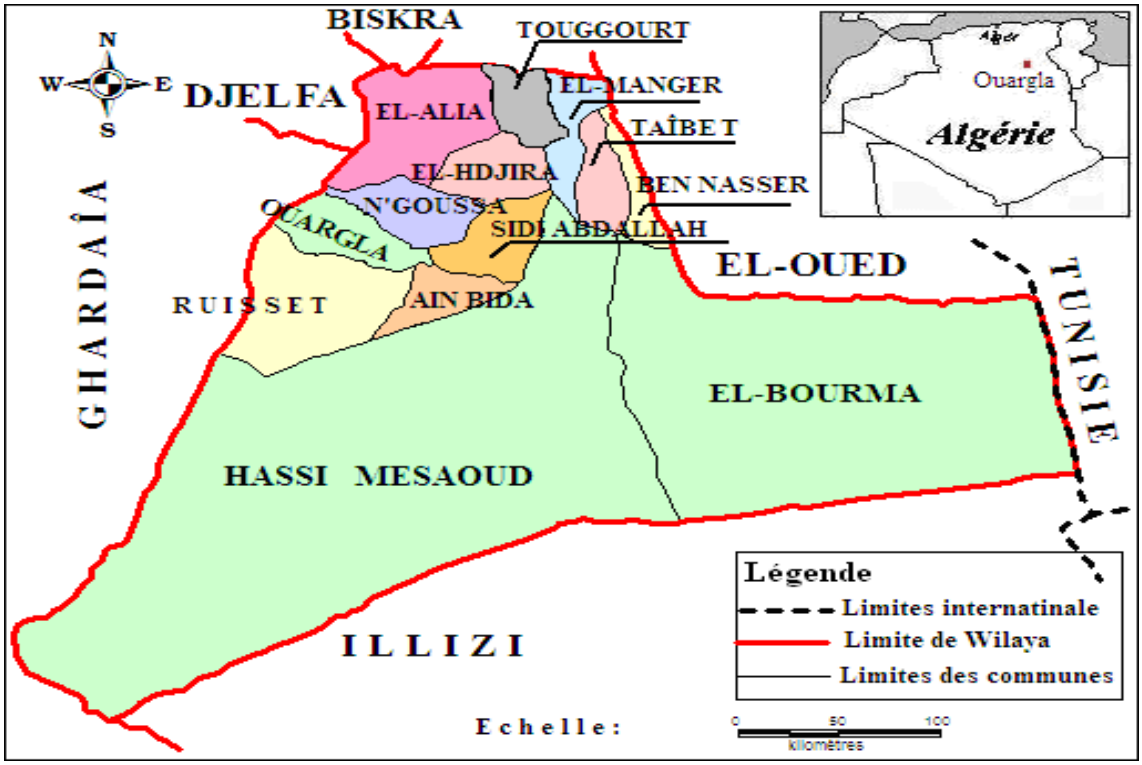

Source (D.P.A.T., 2004)

Carte 2 : Limite géographique et découpage administratif de la Wilaya de Ouargla

I.2- Le milieu physique :

I.2.1- Climat :

Le climat de la région de Ouargla est particulièrement contrasté malgré la latitude relativement septentrionale. L'aridité est exprimée par de températures très élevées en été, de faible précipitation et surtout par l'importance de l'évaporation due à la sécheresse de l'air **(ROUVILOIS-BRIGOL, 1975).**

I.2.1.1- Précipitations :

Le tableau ci-dessous donne les précipitations moyennes mensuelles observées durant de périodes 1990 à 2004.

Tab. 8 : Données de précipitations moyennes mensuelles de la région du Ouargla durant le périodes (1990-2004).

Mois	Jan	Fev	Mar	Avr	Mai	Juin	Juil	Août	Sep	Oct	Nov	Dec	Total
P (mm).	7,44	1,55	5,12	3,08	2,40	0,23	0,10	0,27	3,15	5,00	4,13	3,57	36,04

Source (O.N.M, 2005)

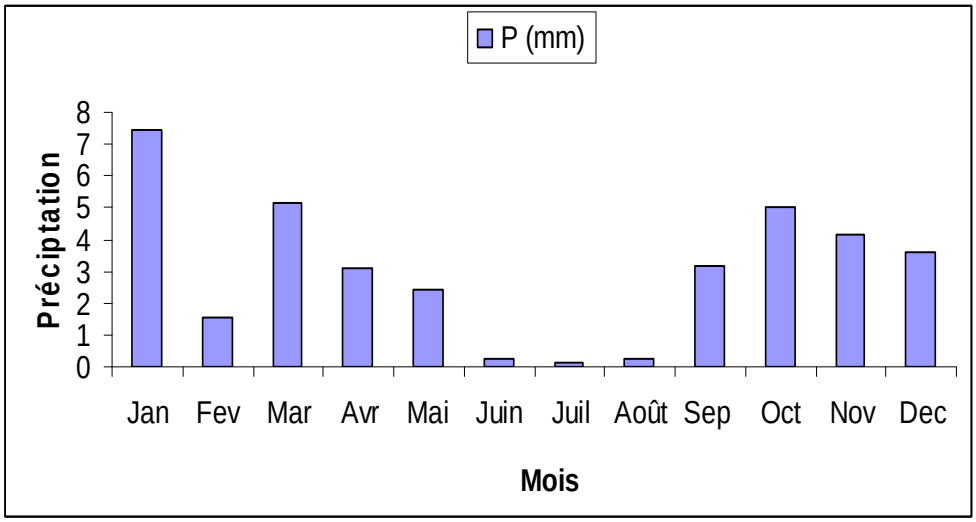

Fig. 3 : Histogramme des précipitations moyennes mensuelles de la région de Ouargla durant la période (1990-2004).

L'histogramme qu'est on déduit (figure 7) montre que Les précipitations sont en effet très irrégulières. Le cumul annuel de 36,04 mm/an (1990-2004), Janvier est le mois le plus pluvieux (7,44 mm) et Juillet est le plus sec (0,1 mm).

Ces données sont celles des quinze dernières années enregistrées à la station météorologique de Ouargla, cependant au début du 20^{éme} siècle les précipitations moyennes ont été plus abondantes.

I.2.1.2- Les températures :

La température joue un rôle primordial sur le climat. Dans notre zone d'étude, de type désertique, elle a plus d'ampleur et influe grandement sur les autres paramètres météorologiques tels que l'évaporation et le taux d'humidité de l'atmosphère. Elle est donc un paramètre déterminant dans le calcul du bilan hydrologique.

Le tableau suivant donne les valeurs des températures moyennes mensuelles, maximales et minimales observées à Ouargla, durant la période 1990-2004.

Tab. 9 : Valeurs des températures moyennes mensuelles, maximales et minimale de la région du Ouargla durant la période (1990-2004).

Mois	**Jan**	**Fev.**	**Mar**	**Avr**	**Mai**	**Juin**	**Juil**	**Août**	**Sep**	**Oct.**	**Nov.**	**Dec**
M °C.	19,00	22,30	26,20	28,90	21,70	39,30	41,70	43,50	35,40	34,00	20,10	18,50
m °C.	6,00	8,60	12,40	15,60	17,70	24,40	26,20	28,90	22,40	18,60	10,60	8,20
$\frac{M+m}{2}$	12,50	15,45	19,30	22,25	19,70	31,85	33,95	36,20	28,90	26,30	15,35	13,35

Source (O.N.M, 2005)

Le tableau 9 montre que la température moyenne du mois le plus froid (Janvier) est de 12,5 °C avec un minimum de 6 °C et que la température moyenne du mois le plus chaud (Juillet) est de 36,2 °C. Avec un maxima de 43,5 °C.

I.2.1.3- Les vents :

Dans la région de Ouargla, les vents plus forts soufflent du Nord-Est et du Sud. Les vents de sable soufflent en principe du Nord et du Sud-Ouest. D'après le tableau (10), La vitesse maximale de vent est de 6 m/s au mois de Mai, et la minimale est de 3,6 m/s au mois de Janvier et en décembre.

Le vent de sable souffle, notamment au printemps, du nord-est et du sud-ouest ; ce qui explique les zones d'ensablements privilégiés de certaines palmeraies. Les vents jouent un rôle desséchant (**ROUVILOIS-BRIGOL, 1975**).

Tab. 10 : Vitesses des vents de la région de Ouargla durant la période (1990-2004).

Mois	Jan	Fev	Mar	Avr	Mai	Juin	Juil	Août	Sep	Oct	Nov	Dec
V (m /S)	3,61	4,97	4,99	5,64	6,04	5,60	5,19	4,85	5,03	5,93	5,15	3,64

Source (O.N.M, 2005).

I.2.1.4- L'humidité relative:

La moyenne annuelle est de 43.82%. Le maximum est de 62.75%en janvier et le minimum est de 25.42%en juillet.

I.2.1.5- L'évaporation :

Elle est très importante surtout lorsqu'elle se trouve renforcée par les vents, notamment ceux qui sont chauds (TOUTAIN, 1975 in KHELILI et LAMMOUCHI, 1992). Le maximum est enregistré en juillet avec 365.40mm et le minimum en janvier avec 81.79mm.

I.2.1.6- L'insolation :

Elle est très importante à Ouargla, car l'atmosphère présente une grande pureté durant l'année (TOUTAIN, 1975 in KHELILI et LAMMOUCHI, 1992). La durée d'insolation moyenne annuelle est de 208.16 heurs/mois.

Les valeurs de la durée de l'insolation maximum sont de 315,9 heures en juillet et un minimum de 167,2 heures en décembre (Tableau 11).

I(h/mois)	180,64	202,93	235	272,07	277,78	307,64	315,93	297,86	210,57	212,78	187,14	167,21

Tab. 11 : Durées de l'insolation de la région de Ouargla durant la période (1990-2004).

Source (O.N.M, 2005)

I.2.2- La pédologie :

Selon **HALILAT (1993)** ; la région de Ouargla se caractérise par de sol légers, à **prédominances** sableuse et à structure particulaire. Ils sont caractérisés aussi par un faible taux de matière organique, un pH alcalin, une bonne aération et forte salinité.

Selon **BEDDA H, (1995)** ; la plupart des sols sont salins à cause de l'eau d'irrigation et remonté capillaire de l'eau de la nappe phréatique, cette salinité pose un grand problème pour l'agriculture dans la région, surtout avec l'absence de drainage ou de mauvais fonctionnement dû à l'absence de l'entretien.

Dans la région de Ouargla on distingue trois types de sols qui sont :

- Sol salsodique ;
- Sol hydromorphique ;
- Sol minéral brut **(HALILAT, 1993).**

I.2.3- La topographie :

Selon (**ABDERAHMANE, 1997);** le relief de la région de Ouargla est caractérisé par des pentes légèrement inférieures à 1‰ pour mille. C'est-à-dire que sur le terrain, il est constaté une dénivelée de 52 m sur une distance de 55000 m. Toute fois ce palier de pente n'est pas constant.

Dans les limites de la région d'étude, on distingue trois paliers de pentes :

- Les pentes de 2‰, se localisent des pieds au Djebel Abbad à la rive de la sebkha de Ouargla ;
- Les pentes de 1,8‰, sont situées au Nord de la sebkha, jusqu'à la palmeraie de N'goussa ;
- Après le seuil de N'goussa, la topographie devient pratiquement plane jusqu'aux rives de Sebkhet Safioune où la pente est réduite à 0,6‰.

La région de Ouargla se trouve encaissée au fond d'une cuvette très large de la basse vallée fossile quaternaire de l'Oued M'ya descendant en pente douce au plateau de Tadmaït et qui se termine à 20 Km au Nord de Ouargla avec une largeur de près de 45 Km.

I.2.4- Hydrogéologie

Les formations géologiques de la région de Ouargla contiennent deux grands ensembles de formation aquifère: le continental intercalaire à la base et le complexe terminal au sommet. Une troisième formation d'importance plus modeste s'ajoute aux deux précédents: La nappe phréatique ou nappe superficielle.

I.2.5- Les ressources hydriques :

Malgré les faibles précipitations, la région de Ouargla possède des ressources hydriques souterraines très importantes, représentées par :

I.2.5.1- La nappe phréatique :

Elle est contenue dans les sables alluviaux de la vallée, à une profondeur de 1 à8 mètres selon les lieux et la saison. Son écoulement est du sud vers le nord, suivant la pente de la vallée **(ROUVILOIS-BRIGOL, 1975).**

Cette nappe est exploitée essentiellement dans certaines zones telles que Bamendil et N'goussa. Elle constituée la source principale des palmeraies Bours **(KHELILI et LAMMOUCHI, 1992).**

I.2.5.2 La nappe Miopliocène :

Elle reste la plus anciennement exploitée, c'est elle qui a provoqué la création des palmeraies irriguées. Son écoulement est de sud au nord et de sud-ouest vers le nord en direction du chott Melghir **(BAYOUD, 1989).**

I.2-5-3- La nappe du Sénonien :

C'est une nappe mal connue et son exploitation est négligeable à cause de la faiblesse du rendement de ses puits **(ROUVILOIS-BRIGOL, 1975).**

I.2-5.4- Aquifère du Continentale Intercalaire (Albienne) :

L'ensemble aquifère du Continentale Intercalaire dit aussi nappe Albien fortement artésienne située à 1100-1200 mètres de profondeur.

D'après l'A.N.R.H. (2005) les eaux du Continental Intercalaire présentent une composition chimique assez variable suivant les régions, généralement le résidu sec est moins de 2 g/l, et peuvent être localement plus minéralisées (Gassi Touil)**.** L'eau de la nappe du Continental Intercalaire est caractérisée par :

- Une température élevée de l'ordre de 55 °C à la surface
- Une charge en SO_4^{-2} et HCO_3^-
- L'alimentation de la nappe, relativement faible, se fait par ruissellement à la périphérie de

réservoir.

Tab. 12 : Données générales sur la nappe du Continental Intercalaire (Albien).

Etendue	600 000 km^2
Epaisseur totale (m)	50 à 1 000
Profondeur (m)	60 à 2 400
Profondeur au toit (m)	20 à 2 000
Epaisseur de la couche utile productrice (m)	150 à 200
Débit (l/s)	50 à 400
Alimentation moyenne (m^3/an)	270×10^4
Réserve théorique calculée (m^3)	50 000x 10^9
Température (°C.)	25 à 70
Salinité des eaux	0.5 à 6 g/l

Source: (A.N.R.H., 2005)

I.3- Hydrographie et géomorphologie :

La cuvette de Ouargla appartient au sous-bassin saharien de code 04, elle correspond à la basse vallée fossile de l'Oued M'ya .Sur le plan géomorphologique permet de distinguer les unités suivantes :

I.3.1- Hamada du Mio-Pliocéne : une formation continentale détritique située à l'Ouest de Ouargla, et s'abaisse légèrement d'Ouest en Est. Elle est fortement érodée, laissant une série de buttes témoins ou Goures.

I.3.2- Glacis : sur le versant Ouest de la cuvette, les glacis s'étagent en quatre niveaux allant de 200 m à 140 m. les glacis dont les hauteurs varient de 180 à 160 mm sont très visibles et caractérisés par l'affleurement du substrat gréseux du Mio-Pliocéne. La pente de ce dernier est faible, et souvent recouverte de sables et de graviers. A l'Est de la cuvette se trouve un vaste glacis alluvial à sable grossier, de 150 m d'altitude.

I.3.3- Sebkhas et chotts : constituent le niveau le plus bas. Le chott qui correspond au centre de la sebkha est constitué des sols gypseux en surface. Souvent la nappe phréatique affleure en surface au centre de la sebkha. Au Nord de la ville de Ouargla (136 m d'altitude), diverses sebkhas alternent avec des massifs dunaires jusqu'à Sebkhet Sefioune (103 m d'altitude).

I.3.4- Dunes : ce sont des formations éoliennes récentes en petit cordons, d'environ 150 m d'altitude, occupent la partie Est et Sud de la cuvette et bordent les sebkhas le long de la vallée de l'Oued M'ya.

I.4- Le milieu socio –économique :

I.4.1- Population :

La population résidant dans la wilaya de Ouargla la et de 536299 habitants au 31/12/2002, soit une densité de 3.286 habitant/km^2. La région de Ouargla regroupe 42% de la population total de la wilaya de Ouargla **(D.P.A.T de Ouargla, 2003)**.

Selon **BAKOUR**, **(2003)** ; la population de la région de Ouargla se distingue par :

- Les gens de Ouargla ou At Wargrene comprennent les tribus At Sissine, At Brahim. Ils forment un groupe original, parlant le dialecte At Warguin ;
- Les mozabites habitant du M'Zab berbérophones attachés à Ouargla par des lien historique ;
- Les Troudes habitants du Souf sont arabophones ;
- Les nomades, plus ou moins, récemment sédentarisés ou anciens nomades arabophones.

I.4.2- Emploi :

Selon **BAOUIA** (**1999**) ; après la découverte de pétrole à Hassi Messoud**,** le secteur agricole subi une véritable hémorragie ; la plupart des jeunes ont quitté en masse les palmeraies pour les chantiers des entreprises du secteur des hydrocarbures.

Tab. 13 : Répartition de la population par branches d'activités économique dans la wilaya de Ouargla.

Branche d'activité	Nombre d'actifs	%
Agriculture	20675	16,53
Administration	66702	53,36
Bâtiments et travaux publics	20050	16,03
Industrie	17575	14,02
Total	125002	100

Source : Source: D.P.A.T. de Ouargla, 2006

L'agriculture dans la wilaya de Ouargla constitue la deuxième activité après le secteur de l'administration et des services, en effet, l'agriculture emploie 16.54% de la population occupée derrière le secteur de l'administration et des services qui emploie 53% **(D.P.A.T de Ouargla, 2003).**

I.5- La superficie agricole :

La production végétale dans la commune de Ouargla est basée essentiellement sur la production des dattes, et le tableau suivant montre la superficie réservée pour elle.

Tab. 14 : la superficie réservée au palmier dattier.

Les communes	SAT (ha)	SAU (ha)	% de SAU
Ouargla	88680	2000	99,55
Ruissat	370730	1150	78,35
Sidi Khouiled	8299	882	73,13
Aïn Beida	184794	2005	78,85
N'goussa	185109	1970	78,78
Hassi Ben Abdallah	237995	3825	39,76

Source : D.P.A.T., Ouargla (2006).

Sachant que les valeurs de la superficie agricole totale (SAT) et la superficie agricole utilisées (SAU) de Ouargla sont respectivement 4877393 ha, 31162 ha qui représente 62,91%

Chapitre II : METHODOLOGIE DE TRAVAIL

Pour mener à bien notre travail, on s'est fixé comme orientations l'approche méthodologique basée sur les étapes suivant :

II.1- Définition des objectifs de travail :

Notre travail vise la concrétisation de trois grands objectifs à savoir :

- les éléments qui globalement favorisent la progression ou le développement de la concession agricole et ceux qui, à terme, peuvent la favoriser ;
- ceux qui éventuellement freinent ou bloquent la progression, de la concession agricole et entraînent sa stagnation voire même sa régression ;
- déterminer enfin les contradictions et les contraintes majeurs qui peuvent entravées le bon déroulement des programmes de concession à travers notre site d'étude.

II.2- Recherche bibliographique :

Elle se base sur la recherche dans la bibliothèque du département des sciences agronomiques de l'université de Ouargla et les organismes suivants : GCA, D.S.A, C.D.A.R.S, subdivision de Ouargla etc. Cela nous a permis de réunir les éléments et les informations nécessaires à la constitution d'un fond documentaire.

II.3- Elaboration du plan d'enquête :

En fonction des objectifs déterminés et la réalisation d'une pré enquête, nous avons établi un plan d'enquête qui contient des éléments suivants, l'identification de l'exploitant et son exploitation, l'irrigation, la conduite de la palmeraie, toilette pollinisation, brise vent…

La réalisation de ce travail a été menée dans la région de Ouargla essentiellement dans la zone de Khchem Errih alors que la zone de Khchem Errih représente l'un de premier projets pilotes de la concession.

II.4- Déroulement des enquêtes :

Le périmètre objet de notre étude (KHECHM ERRIH 1) ce compose de cinq secteurs à savoir :

- Secteur n°1 HASSI Ben Abdellah (40ha)
- Secteur n°2 AIN Beida (40ha)
- Secteur n°3 OUARGLA (40ha)
- Secteur n °4 N'GOUSSA (40ha)
- Secteur n°5 SIDI Khouiled (40ha)

Le déroulement de nos enquêtes a débuté le premier janvier de l'année en cours 2007 respectivement et comme suit :

- Secteur n°1 HASSI Ben Abdellah (07 exploitations) soit une superficie de 14 ha.
- Secteur n°2 AIN Beida (06 exploitations) soit superficie de 12 ha.
- Secteur n°3 OUARGLA (08 exploitations) soit superficie de 16 ha.
- Secteur n °4 N'GOUSSA (07 exploitations) soit superficie de 14 ha.
- Secteur n°5 SIDI Khouiled (07 exploitations) soit superficie de 14 ha.

Soit un total de 35 exploitations pour une superficie de 70ha.

II.5- Analyse des résultats :

Les résultats obtenus à partir l'enquête ont été exploités pour justifier notre étude sur la concession agricole dans le périmètre de KHCHEM ERRIH1.

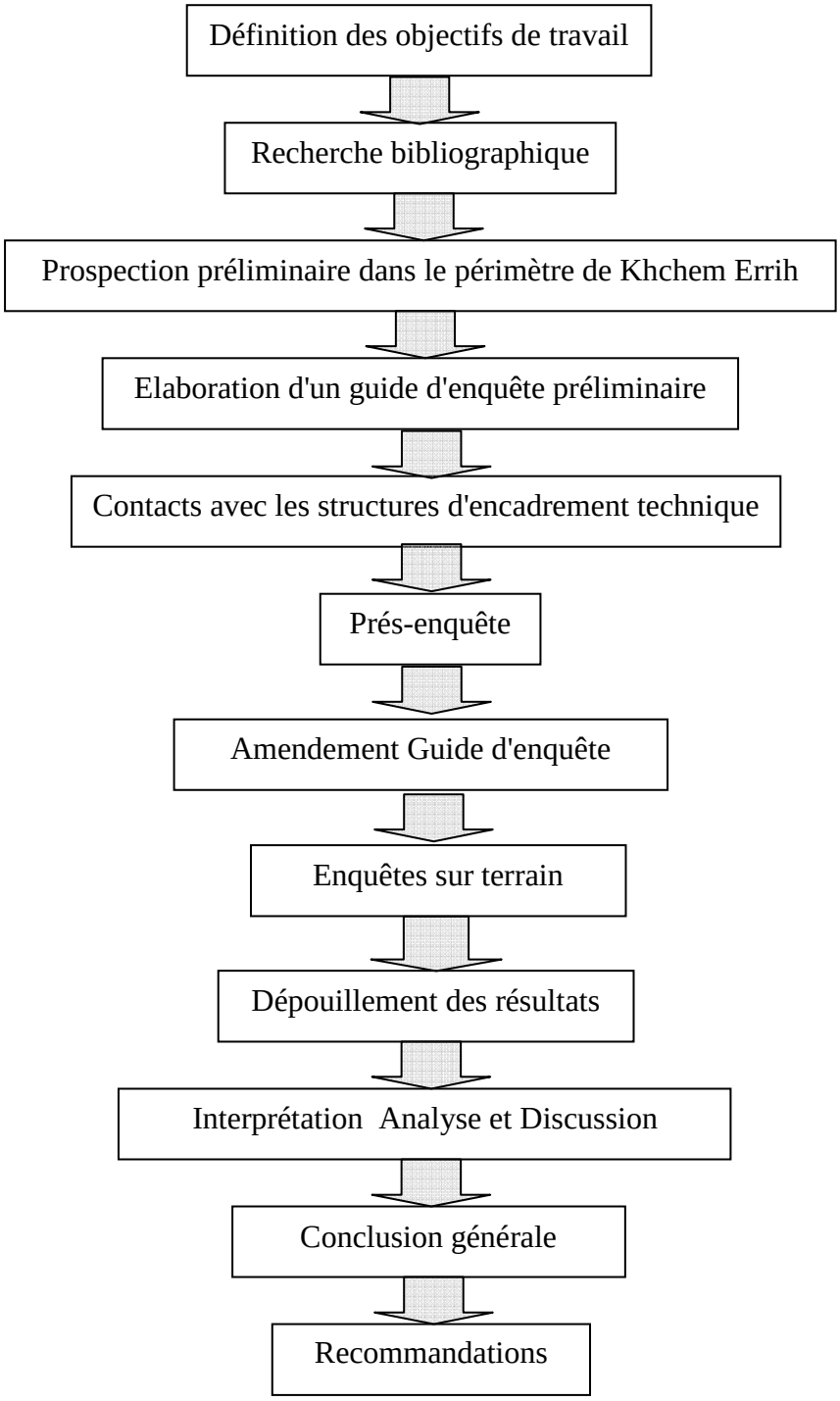

Schéma 3 : démarche de travail

Chapitre III : SITUATION DE LA MISE EN VALEUR PAR CONCESSION DANS LA REGION D'ETUDE

III.1- Evolution de surface agricole dans le cadre de la concession

L'application de la concession c'est fait en 1997-1998, la wilaya de Ouargla a bénéficié d'un projet initie d'un cadre de mise en valeur à 1998. Le projet a connu ce lancement des travaux par le C.D.A.R.S de Ouargla dans le cadre de grands travaux. La superficie totale de ce périmètre (Khchem Errih 01) est de 208 ha dont 200 ha à coïncide au profit de 100 concessionnaires (soit de 2 ha chacun).

- Dans le même cadre la wilaya a bénéficié d'un autre périmètre agricole de grands travaux en vergeur qui est Khchem Errih (02) dont sa superficie totale 1250 ha pour 625 partenaires, le périmètre en question a été agrée en novembre 1999.
- S'ajoute à ceux-ci le transfère de 20 autres périmètres du C.D.A.R.S à la D.S.A de Ouargla dans le même contacte. Ces périmètres ont été initie dans le cadre de grands travaux est transféré en 2002 à la concession. La superficie totale est de 650 ha au profit de 325 concessionnaires

Egalement et à titre de l'année 2004 la région a bénéficié de deux (02) autres périmètres totalisant une superficie de 1046 ha pour 4 ha par bénéficière. **(D.S.A, 2007).**

III.2- Les actions soutenu dans le cadre de la concession :

Pour la viabilisation de ces projets, l'Etat prévoit la réalisation d'un certain nombre d'action pour permettre au futur concessionnaire. La continuité et la maintenance des investissements réalisés sur concours définitif la concurrence de 70% du montant globale du projet, le reste c'est à dire 30% doit être supporter par le bénéficière. Parmi ces actions, nous remarquons que les opérations structurantes sont pri en charge intégralement par l'Etat. Les actions sont les suivantes:

- cadastre
- Amélioration foncière
- Les réalisations des forages
- Les réalisations des réseaux d'irrigations principales
- Les réalisations des réseaux d'irrigations de goutte à goutte
- Les réalisations des réseaux d'irrigations d'aspersion
- Ouverture des pistes
- Electrification des forages y compris fourniture du poste de transformateur
- Equipement de forage
- Les brises vents

- Plantation des arbres fruitiers
- Plantation des palmiers
- Fourniture de force des armatures serres
- Les réalisations du bassin de distribution

Compte aux actions (maraîchages, fourrage) sont pris en charge par les concessionnaires ainsi que le complément de l'action brise vent. **(D.S.A, 2007).**

Tab. 15 : Projets de la Concession dans la Wilaya de Ouargla

N°	Date de Creation	Communes	Nom de projets	Superficies (ha)
1	04-11-1999	**Hassi Ben Abdellah**	Khchem Errih 1	208
2	02-10-1999		Khchem Errih 2	1250
3	18-11-2002		Garet Ecchouf 1	42
4	18-11-2002		Garet Ecchouf 2	42
5	18-11-2002		Garet Ecchouf 3	42
6	18-11-2002		Garet Ecchouf 4	42
7	07-04-2004		Hassi Ben Abdellah 2	879
8	07-04-2004	**N'goussa**	Khchem Errih 3	110
9	18-11-2002	**Ain Beida**	Ain Zeccar 1	26
10	18-11-2002		Ain Zeccar 2	30
11	18-11-2002		Ain Zeccar 3	34
12	18-11-2002		Ain Zeccar 4	34
13	18-11-2002	**Sidi Slimane**	Boukhris 1	30
14	18-11-2002		Boukhris 2	24
15	18-11-2002		Boukhris 3	24
16	18-11-2002		Boukhris 4	34
17	18-11-2002	**Rouissat**	Gara Krima 1	34
18	18-11-2002		Gara Krima 2	30
19	18-11-2002		Gara Krima 3	28
20	18-11-2002		Gara Krima 4	34
21	18-11-2002		Ramtha 1	34
22	18-11-2002		Ramtha 2	32
23	18-11-2002	**Temacine**	El Gara El Hamra 1	16
24	18-11-2002		El Gara El Hamra 2	22
Total			**24**	**3081**

Source: GCA de Ouargla (2007

Chapitre IV : FICHE TECHNIQUE DU PROJET CONCESSION AGRICOLE Khchem Errih 1

Historique de périmètre de Khchem Errih 1 :

IV.1- Initiation du projet :

Le périmètre Khchem Errih 1 a été créé par le Commissariat au Développement de l'Agriculture des Régions Sahariennes (CDARS) en 1995 dans le cadre du programme grands travaux. Le lancement du projet c'est fait en date du 16/03/1998 à l'instar des six (06) projets pilotes crées à travers le territoire national. Le transfert du projet vers la GCA a eu lieu en date le 16/06/1999.

A la veille du transfert du projet du CDARS à la GCA, deux (02) ouvrages ont été réalisés :

- Un forage albien débitant 200l/s.
- Un réseau d'irrigation pour 208ha.

IV.2- La situation générale du projet :

Le projet situé à une distance de 60km par rapport au chef lieu de la wilaya, au niveau de la zone Khchem Errih, considéré comme site potentiel réunissant toutes les conditions agro-pédologique et disponibilité en ressources hydriques suffisantes selon le schéma directeur BNEDER "étude 1995".

IV.3- Ouvrages hydrauliques :

Un Forage Albien :

- Profondeur : 1480m
- Débit : 200l/s
- Température : 55°C
- taux de salinité des eaux : 2,3gr/l

IV.4- Un réseau d'irrigation :

- Conduite d'amenée en acier : 100m
- Réseau principal en amiante ciment longe le périmètre sous forme de deux conduites : 2×1970m
- Réseau secondaire en amiante ciment arrivant à la tête de chaque parcelle au nombre de 100.

IV.5- Situation de site d'étude :

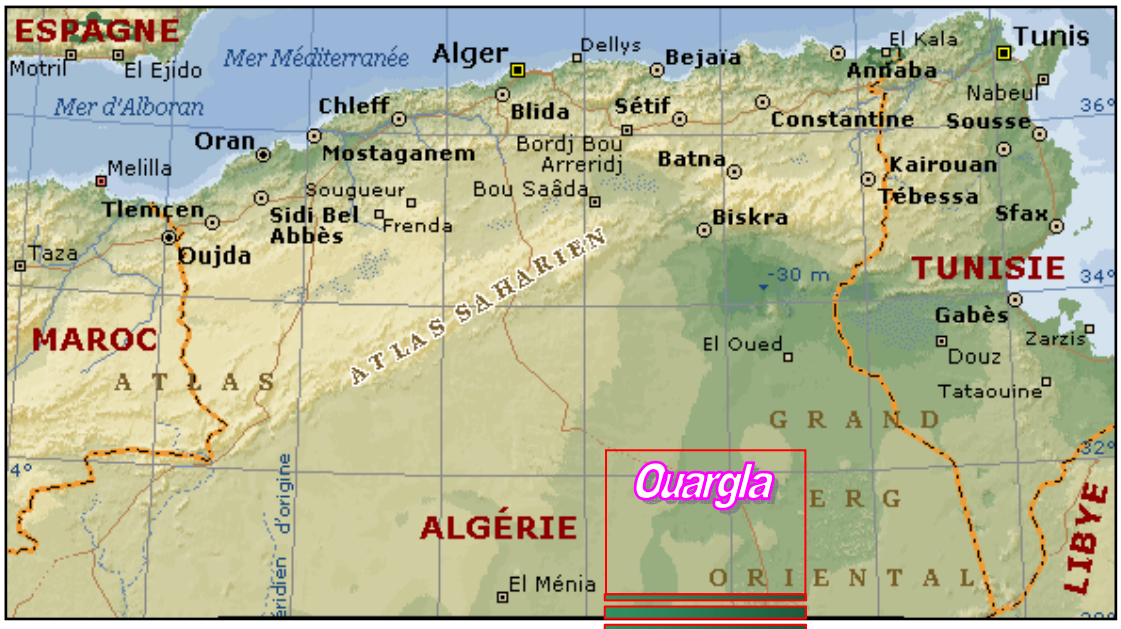

0 100 km

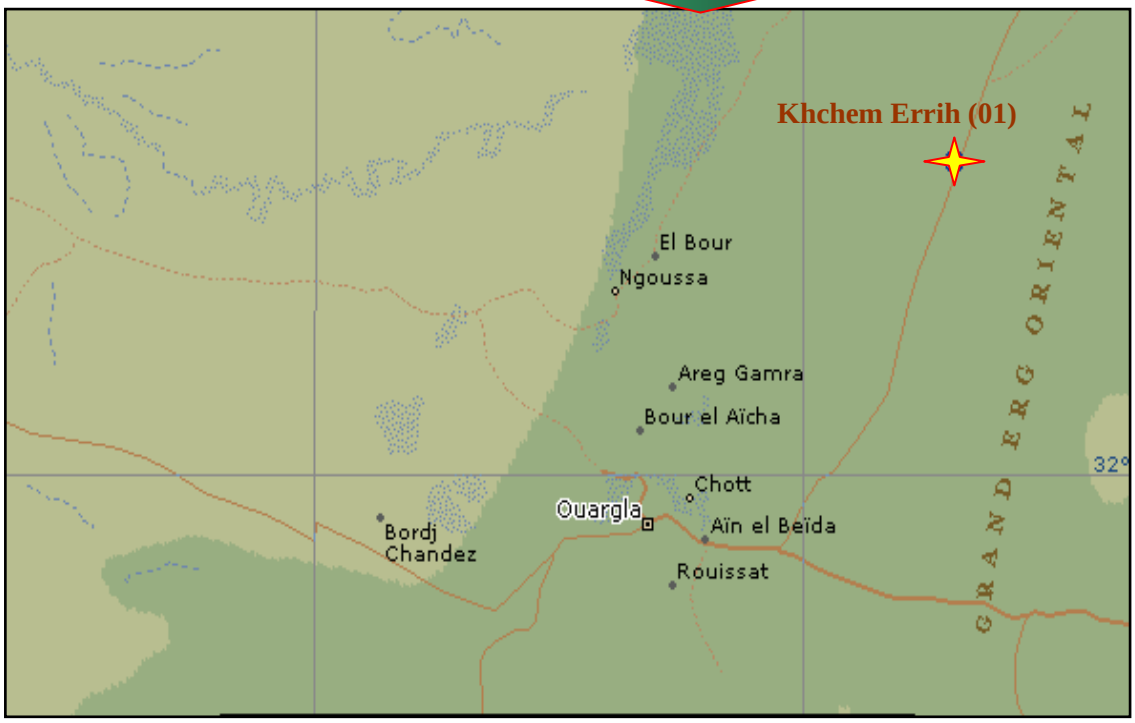

Ressource : Encarta 2006

0 27 km

Carte 3 : Carte montre la situation géographique de site d'étude.

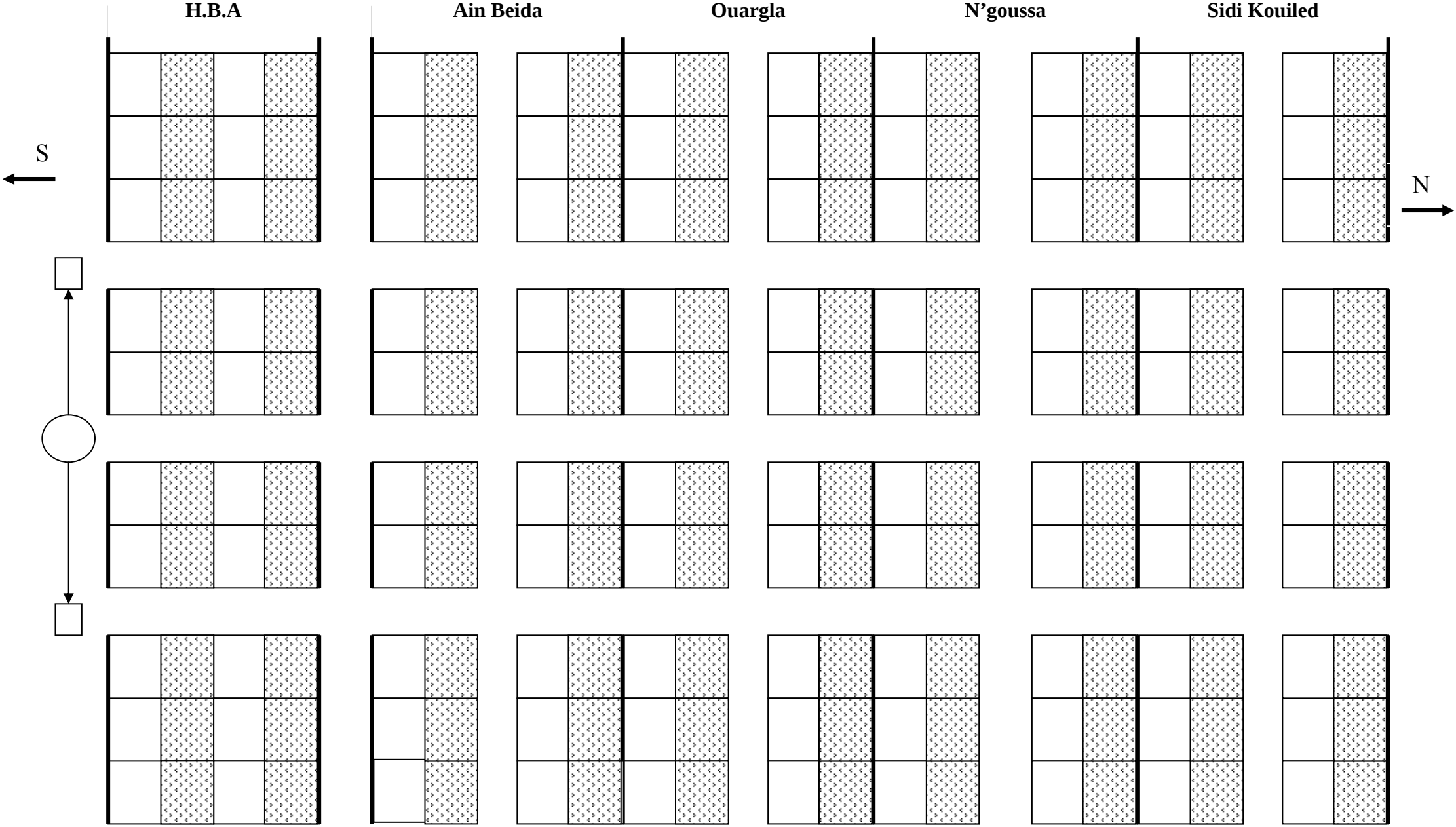

Schéma 4 : Schéma général du projet de Khchem Errih (01)

pitre V : RESULTAT ET DISCUSSION

V.1- Présentation des structures de production :

V.1.1- La terre :

La terre en terme de SAU pour la production agricole est un élément principal pour l'avenir et l'essor du programme concession dans sa globalité.

Les espèces pratiquées sont d'un part des espèces fourragère destinée pour la vente et l'alimentation du bétail, il s'agit des culture d'orge, sorgho et la luzerne (photos n°11 et 12) et d'autre part dans culture maraîchère sous serre (pastèque, tomate, poivron, courgette et concombre….etc.) et en plein champ il s'agit des cultures de l'oignon, l'ail, cucurbitacée d'été

Photo 1 : Parcelle de luzerne

Photo 2 : Parcelle d'orge

V.1.2- Les exploitations agricoles :

Tab. 16 : SAU des exploitations agricoles enquêtées

Secteur	Nbre d'exploitations enquêtées	Superficie (ha)	Nombre de palmier	SAU (ha)
Hassi Ben Abdellah	**7**	**14**	**1140**	**8**
Ain Beida	**6**	**12**	**655**	**5,5**
Ouargla	**7**	**14**	**825**	**7**
N'goussa	**8**	**16**	**585**	**8**
Sidi Khouiled	**7**	**14**	**660**	**7,5**
Total	**35**	**70**	**3865**	**36**

Notons que le nombre d'exploitation correspond au nombre d'exploitants enquêtes. Les 35 exploitations enquêtées appartiennent au système de mise en valeur par concession, chacune des exploitation a une superficie de 2 ha, sur chaque exploitation est planté 120 palmiers sur 1 ha le reste de la superficie est destiné à la pratique des autres cultures en plein champ et à l'arboricultures fruitières.

Les parcelles ont été affectées aux bénéficiaires clef en main. C'est-à-dire les 120 palmiers, 4 serres plastiques, le réseau d'irrigation et la brise vent ont été réalisés par l'Etat.

Pour la concrétisation de nos objectif de travail nous avons retenus 35 exploitation pour une superficie de 70ha un nombre de palmier 3865 et une SAU de 36 ha soit 51% de la superficie totale des exploitations enquêtées.

V.1.3- Mode d'appropriation :

Toutes les exploitations à travers le périmètre de Khchem Errih1 l'appropriation est sous forme de concession, cependant en ce qui concerne l'appropriation toujours, nous rencontrons les parcelles dites « deuxième main » et « troisième main »…..

Une parcelle deuxième main, est une parcelle vendu illicitement une, deux et même trois fois entre personne. Le propriétaire sur terrain ayant acheté cette parcelle de concession. Possède un acte de propriété établie chez un écrivain public en présence de deux témoins.

La parcelle deuxième main au vu de l'administration est inscrite au nom du premier bénéficiaire généralement jeune chômeur ou jeune pistonné de 22-23 ans n'ayant dans la

majorité des cas aucune expérience en agriculture et ne possédant également même pas les moyens de se déplacer pour aller travailler sa parcelle.

V.1.4- Le Cheptel :

Photo 3 : Elevage d'ovin

Tab. 17: Effectif Caprin et ovin

Secteur	Nbre d'exploitations enquêtées	Effectif (tête)	
		Caprin	Ovin
Hassi Ben Abdellah	7	15	22
Ain Beida	6	15	104
Ouargla	7	8	17
N'goussa	8	13	15
Sidi Khouiled	7	11	70
Total	35	62	288

A l'exception de 02 exploitants ayant pour principale activité l'élevage caprin et ovin. L'élevage ovin et caprin ne constitue pas une activité principale à travers toutes les exploitations enquêtées. La principale activité étant la phoeniciculture, vient après la plasticulture.

Le nombre total de caprins est de 62 le nombre total des ovin est 288 à travers toutes les exploitations enquêtées. En ce qui concerne les 02 exploitants ayant pour principale activité l'élevage ovin avec 144 têtes et l'élevage caprin avec 25 têtes le cheptel est destiné à l'engraissement et la vente. Ces deux bénéficiaires ont une présence permanente sur leurs exploitations.

Pour ce qui du reste des agriculteurs l'élevage ovin et caprin est pratiqué pour répondre aux besoins familiaux.

V.1.5- Force de travail :

Age moyen du chef d'exploitation

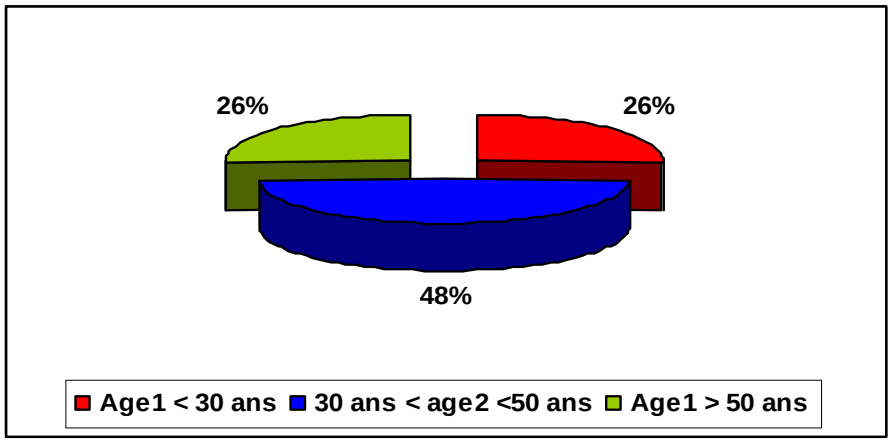

Fig. 4 : Age de l'exploitant

A travers les résultats de notre enquête on peut classer l'age des chefs d'exploitation en trois (03) principales classes :

- première classe moins de 30 ans, représentant 26% du total enquêté. A l'intérieur de cette classe nous rencontrons l'exploitant le plus jeune âgé de 18 ans.
- deuxième classe comprise entre 30 et 40 ans, c'est la plus actifs et la plus capable d'effectuer les différentes opérations culturales qui demandent des efforts physique et de longue patience, cette classe est représentée par 48% du total des exploitations enquêtées.
- troisième classe plus de 50 ans, représentée par 26% du total, enquêté les agriculteurs appartenant a cette classe sont absent la majorité des cas sur leur exploitations.

V.1.6- Le Matériel :

Tab. 18 : Matériel de traction et transport

Secteur	Nbre d'exploitations enquêtées	Matériel de traction	%	Matériel de transport	%
Hassi Ben Abdellah	7	0	0	03	8.57
Ain Beida	6	0	0	03	8.57
Ouargla	7	1	2.85	02	5.71
N'goussa	8	0	0	03	8.75
Sidi Khouiled	7	0	0	03	8.75
Total	35	1	2.85	14	40

60% des exploitations enquêtées ne disposent pas de moyens de transport, le transport constitue pour les périmètres de concession de Khchem Errih1 le principal facteur limitant pour le développement de l'agriculture dans ce périmètre situé à 50 Km du centre ville de Ouargla. Les agriculteurs pour aller à leur exploitation ont souvent recourt au paiement de bus qui part en direction d'El Oued et de Touggourt.

D'autre ces 60% d'agriculteurs pour transporter leur production sur le marché de Ouargla ils sont obligés payer le transport également.

Pour ce qui est du matériel de traction un seul exploitant dispose d'un tracteur, utilisé pour des travaux de labour et également location pour les autres agriculteurs ayant besoins de travail agricole.

V.2- FONCTIONNEMENT DES STRUCTURES DE PRODUCTION

V.2.1- La terre :

Nos travaux d'investigation, nous ont permit de conclure que pour assurer un fonctionnement durable de l'exploitation de concession de Khchem Errih 1. Il est indispensable d'arrêter le transfert de la terre de main en main sans aucun respect de la législation en vigueur. D'autre part pour et puisque comme nous l'avons cités précédemment la terre en terme de SAU pour la production agricole, étant le facteur principal qui conditionne toute production. Les agriculteurs doivent disposés de tous les moyens pouvant facilités le travail de la terre, d'autant plus que l'Etat participe à hauteur de 70%

V.2.2- IDENTIFICATION DE L'EXPLOITANT

V.2.2.1- La Main d'œuvre :

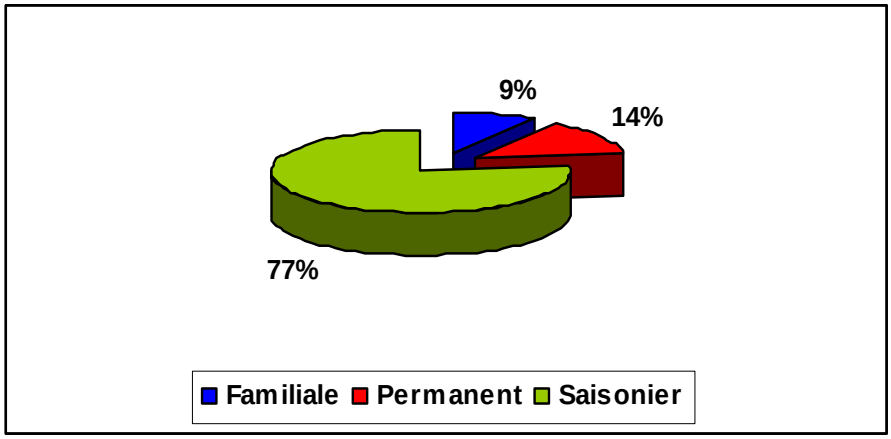

Fig. 5 : Type de main d'oeuvre

La première constatation qui apparaît est le fort taux de participation de la main d'œuvre saisonnière avec 77% du total des exploitations enquêtées. Le recourt à la main d'œuvre saisonnière s'explique par le fait que les agriculteurs pratiquent des cultures de rente de saison à savoir melon, pastèque courgette et concombre. L'ouvrier saisonnier est payer à hauteur de 400 DA par jours.

La main d'œuvre familiale quant à elle occupe 5,88% des exploitations enquêtées. Il s'agit d'agriculteur ayant des moyens réduit pour le paiement de main d'œuvre saisonnière.

Pour ce qui de la main d'œuvre permanente elle est représentée par 8,82% des exploitations enquêtées. L'ouvrier travail durant tout le mois sur l'exploitation et d'une manière permanente il payer 10.000 DA le mois il reçoit une semaine de congé chaque mois.

Le fertilisation de palmier dattier par de matière organique et le préparation de lit des semences sous serre nécessite un nombre très important de main d'œuvre surtout de type saisonnière.

Notons que l'on ne trouve pas une coopération entre les agriculteurs il n'y a d'entraide entre les exploitant chacun pour soit.

V.2.2.3- Niveau de l'instruction :

Le niveau d'instruction est caractérisé par le nombre important ayant le niveau primaire cette classe est représentée par 58% (presque deux tiers) du total enquêté.

L' d'analphabétisme est représenté par 38% du total enquêté.

Le reste est représenté par 3%. Un seul exploitant a un niveau secondaire, il est clair que le niveau d'étude est lié à l'age. Alors que les exploitants analphabètes sont le plus âgés en revanche les jeunes sont instruits.

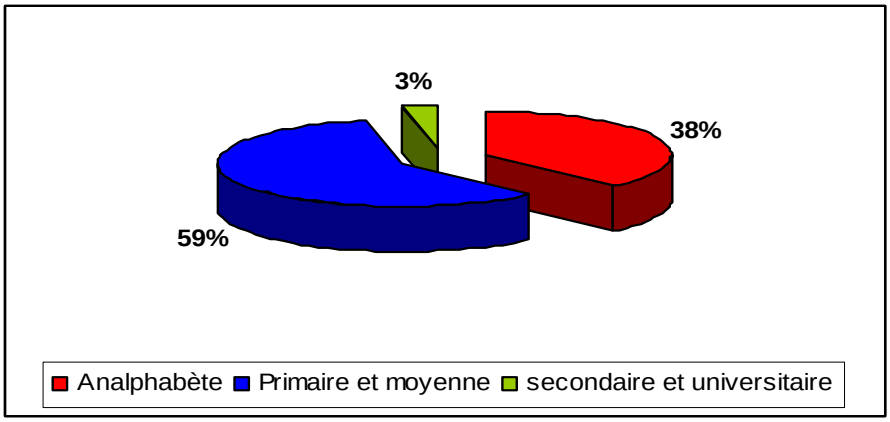

Fig. 6 : Niveau de l'instruction

V.2.2.4- Lieu de résidence :

Un seul chef d'exploitation âge de plus de 60 ans accompagné de sa femme et ces deux petits enfants habitent dans leur exploitation, aucun autre agriculteur ne réside dans son exploitation.

L'absence de l'électrification d'après les agriculteurs enquêtés est à l'origine de l'éloignement de leur exploitation, vient ensuit l'éloignement du centre de vie à savoir l'école ….

V.2.2.5- L'activité secondaire :

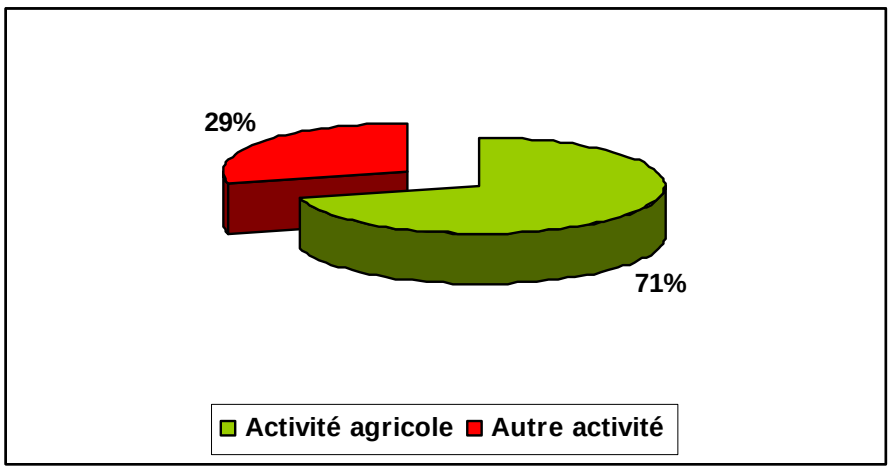

Fig. 7 : Activité de l'exploitant

71% des exploitants enquêtés n'ont pas d'activité secondaire puis ils sont à l'origine des chômeurs.

29% des l'exploitants enquêtés ont une activité secondaire, dans cette classe on trouve le cas de métayage

L'activité secondaire des exploitants montre qu'il y a de besoin pour couvrir les charges de l'exploitation.

V.2.2.6- Nombre et la taille de ménage :

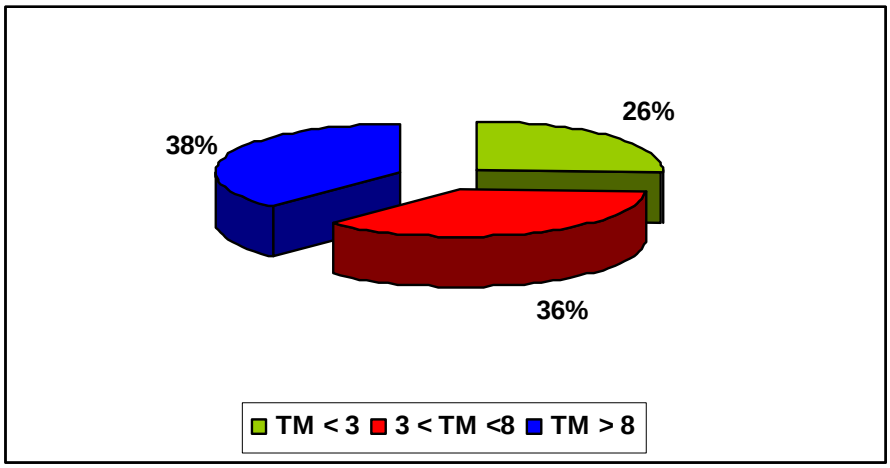

Fig. 8: Taille de ménage

A partir de l'enquête sur le terrain on remarque que 38% des l'exploitants ont des ménages de grande taille (soit>8), ensuite 36% des exploitants ont des tailles de ménage entre 3 et 8 individus.

26% des exploitants enquêtés sont des responsables de ménage ayant moins de 3 personnes dans leur ménage.

V.2.3- IDENTIFICATION DE L'EXPLOITATION

Photo 4 : Vue général d'exploitation

V.2.3.1- L'exploitation :

32,25% des exploitations enquêtées ont une SAU inférieur à 1ha

61,76% des exploitations enquêtées ont une SAU comprise entre 1 ha et 1.5 ha. Il s'agit d'exploitant ayant augmentés leur SAU grâce à de nouvelles plantations de palmier dattiers et de culture sous jacentes.

5,88% des exploitations ont une superficie totalement exploitée.

V.2.3.2-Type de plantation :

Conformément au planning tracé par le maître d'œuvre la plantation est organisée au carrée avec un écartement 9×9 m. avec une prédominance Deglet nour

V.2.3.3- Nombre de pied par exploitation :

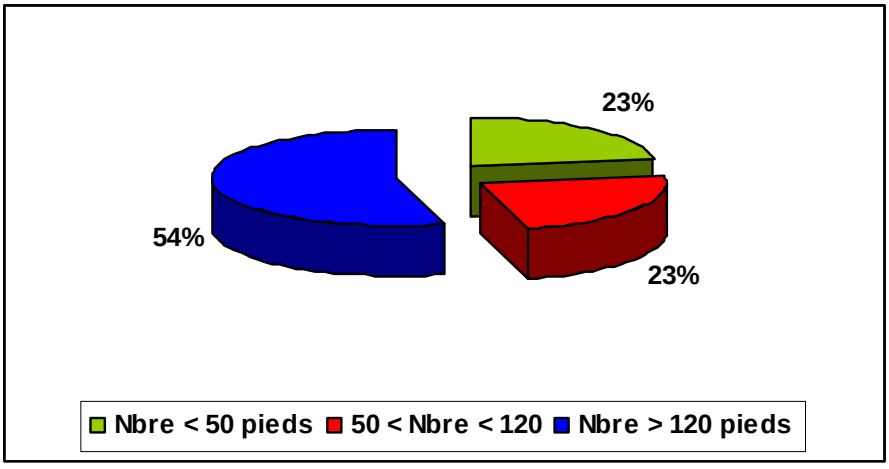

Fig. 9: Nombre de palmier par exploitation

22,85% représente les exploitations qui ont un nombre des palmiers moins de 50 pieds.
22,85% représente les exploitations qui ont un nombre des palmiers entre 50 et 120 pieds.
54,28% représente les exploitations qui ont un nombre des palmiers de plus de 120 pieds.
Nous constatons d'une manière générale que le nombre de palmier diminuer chez 22.85% des exploitant de 58% alors que chez 54% des exploitants le nombre de palmiers plantés est compris entre 160 et 240 palmier.
Les principales variétés cultivées sont Degglet Nour et Ghars et ce en vu de leur importance économique.

V.2.3.4- Culture maraîchère :

A partir de l'enquête on remarque que la pratique du maraîchage vient en deuxième lieu après la phoeniciculture:
11% des exploitations enquêtées pratiquent le maraîchage vivrier c'est-à-dire pour répondre aux besoins familiaux.
89% des exploitations enquêtées pratiquent le maraîchage pour la vente sur marché.
Le palmier dattier ne couvre pas les charges qu'après au moins 10 ans, les exploitants n'ont pas de revenu extérieur c'est la raison pour laquelle ils sont obligés de pratiquer des cultures de rente.

Tab. 19 : Cultures maraîchères de plein champ

Secteur	Nbre d'exploitation enquêtée	Potiron		Pastèque		L'oignon	
		Sur (ha)	prod (qx)	Sur (ha)	prod (qx)	Sur (ha)	prod (qx)
H.B.A	7	0,10	62	0,07	12	0,12	36
A. B	6	0,10	74	-	-	0,16	48
Ouargla	7	0,50	310	0,04	19	0,12	36
N'goussa	8	0,20	124	0,08	14	0,10	30
S. Kh	7	0,40	230	-	-	0,02	6
Total	35	1,30	800	0,19	45	0,52	165

Le rendement des cultures maraîchères plein champ ce présent comme suit :
800 qx/ha pour la culture de potiron.
45 qx/ha pour la culture de pastèque

165 qx/ha pour la culture d'oignon

Il s'agit de rendement qui va participer à rentabiliser les investissements d'une part et d'autre part participé pour une partie à la consommation familiale.

V.2.3.4.1- Evaluation de la production sous serre :

Tab. 20 : Rendements, productions et valeurs des cultures maraîchères sous abris des exploitations enquêtées

Produits	Superficie des cultures sous abris (ha)	Production (QL)	Rendement (Qx/ha)	Prix Unitaire (DA/QL)	Valeur (DA/ha)
Concombre	**0,92**	**145**	**157**	**2500**	**392500**
Courgette	**1,72**	**160**	**93**	**2800**	**260400**
Pastèque	**1,04**	**419**	**402**	**4500**	**1809000**
Piment	**0,88**	**412**	**468**	**3500**	**1638000**
Tomate	**1,02**	**558**	**547**	**2500**	**1592500**
TOTAL	**5,58**	**1694**			

La superficie totale cultivée sous serre, dans les exploitations enquêtées est de 5,58 ha, soit 140 serres, avec une moyenne de 04 serres par exploitation. Les cultures pratiquées sont : piment avec une superficie de 0.88 ha, la tomate 1,02 ha, courgette 1,72 ha, pastèque 1,04 ha et concombre 0,92 ha. L'engouement enregistré envers les cultures maraîchères sous serre dans le périmètre de Khchem Errih, à été obtenu grâce aux rendements importants obtenu lors des années précédentes. En effet le rendement pour ces cultures sous serre se présente comme suit : piment 412qx/ha, tomate 558qx/ha, courgette 160qx/ha, pastèque 419 qx/ha et concombre 145 qx/ha.

Nous avons tentés d'avoir une idée sur l'aspect financier savoir qu'est ce que rapporte une serre de culture maraîchère. Malheureusement sa n'a pas été possible aucun agriculteur ne veut divulguer quoi que se soit sur ce que lui rapporte une serre de culture maraîchères. Toutefois nous nous sommes inspirés des prix de gros pratiqués sur marché pour donner une idée sur l'aspect économique

V.2.3.4.2- Les rendements :

Le tableau n° 20, nous donne une synthèse des rendements obtenus durant la compagne 2006/2007 pour chaque spéculation pratiquée au niveau des exploitations enquêtées.

Les agriculteurs pratiquent cette gamme de culture en raison de leur rendement et de leur valeur marchande.

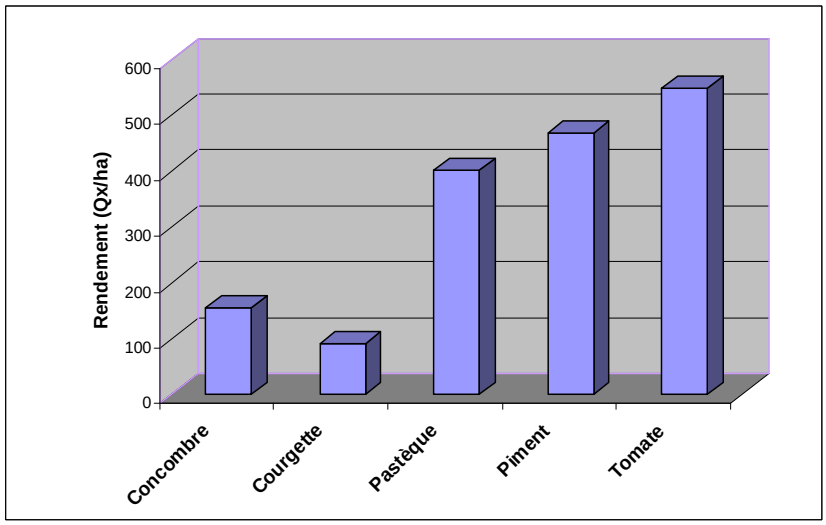

Fig. 10 : Rendements des cultures maraîchères sous abris des exploitations enquêtées

Nous constatons que les meilleurs rendements sont obtenus pour la culture de tomate c'est une culture rentable 1.02 ha produit 558 Qx (22 Qx par serre de 400m²).

Le courgette sous serre donne les plus faible rendement 93 Qx /ha. La lecture des rendements de l'histogramme ci-dessus montre deux principaux rapprochements

- tomate, pastèque, piment, avec respectivement 557 Qx/ha, 468 Qx/ha, 402 Qx/ha.
- Concombre, courgette, avec respectivement 157 Qx/ha 93 Qx/ha.

Photo 5 : Culture sous serre plastique (pastèque)

V.2.3.5- Equipement et matériel:

Selon la situation géographique du périmètre la demande de matériel agricole moderne comme tracteur ou le charrue pour faire le labour est difficile un seul tracteurs existe sur l'ensemble du périmètre le prix de location étant très coûteux. 2000 DA l'heur.

Ce problème oblige les agriculteurs a utilisé le matériel de type traditionnel comme la houe (Masha) et faucille (Mendjel) et la pelle.

Pour l'élevage on constate l'absence des bâtiments avec toit. L'élevage est pratiqué de manière traditionnelle.

V.2.3.6- Brise vent :

Dans les zones sahariennes l'installation de la brise vent est nécessaire pour la protection de culture.

44,11% des exploitations enquêtées ont le brise vent de type Djeride seulement.

55,88% des exploitations enquêtées ont le brise vent de type Tabia +Djeride. Ce type de brise vent est le plus répondus car il protége convenablement les exploitation surtout que cette région est exposée au vent tout le long de l'année.

La zone de Khchem Errih est caractérisée par des sols plats, et les vents de l'ouest qui soufflent de manière violente, ce qui provoque des dégâts très important surtout durant le mois de février- mars.

Il y a de nouvelles plantation de brise vent vif le long des bordures de certaines exploitations et ce pour limiter la violence des vents.

V.2.3.7- Relation avec les structures publiques et de vulgarisation agricole :

Cette relation peut permettre d'activer le fonctionnement du périmètre de Khchem Errih, car ces structures disposent d'informations nécessaires pour le bon fonctionnement des exploitations.

Notons que la relation avec les structures d'appui se limite au CDARS, DSA et la GCA

87% des exploitations enquêtées, n'ont aucune relation avec les structures d'appui à la production de la wilaya

Par contre 13% des exploitations ont une bonne relation avec les structures d'appui à la production et savent bien profités des avantages que présente ces dernières.

La relation de vulgarisation est absente dans 91% des exploitations enquêtées, elle est présentée dans 9% des autres exploitations.

L'absence d'opération de vulgarisation sur le terrain et le manque de communication entre les exploitants et les vulgarisateurs dans les (91%) d'exploitations enquêtées ne permet pas d'aider au bon fonctionnement des exploitations.

V.2.3.8- Conduite de cultures et de palmiers :

V.2.3.8.1- L'irrigation :

Au niveau du périmètre de Khchem Errih l'irrigation est effectuée par un forage collectif (albien : l'eau est chaude) accumule dans des bassins pour le refroidissent le débit est considérable cependant les agriculteurs rencontrent d'inégalité dans la division d'eau à cause de plusieurs facteurs :

- Mauvais réseau principal.
- Perte d'eau au niveau de l'exploitation (réseau secondaire et le bassin).
- Opportunité de quelques exploitants, utilisant abusivement d'une égoïste l'eau d'irrigation.

Le système de submersion est utilisé dans toute exploitation, sauf pour 11% des agriculteurs qui utilisent le système localisé.

Concernant l'irrigation localisé le système goutte à goutte est utilisé mais la qualité de l'eau fait un obstacle, il s'agit d'une eaux chargée en calcaire ce qui provoque le bouchage des goutteurs.

En plus s'ajoute le problème de faible pression pour l'irrigation localisé

Au fil des jours la crise d'eau crée des problèmes entre les agriculteurs pour remédier à cette situation la GCA à construit deux châteaux pour augmenter la pression. Malheureusement le problème de manque d'eau réside toujours.

Photo 6 : Perte d'eau au niveau de parcelle

V.2.3.8.2- Fertilisation :

Le sol saharien est un sol pauvre, il nécessite une amélioration par la matière fertilisante. A partir de l'enquête on constate :

32.35% des exploitations enquêtées utilisent la matière organique. Il s'agit de fumier ovin et bovin, a raison de 60 tonne par hectare.

67.64% des exploitations utilisent les engrais minérales

Notons que le coût des du fumier est très chère un camion de 06 tonne coûte 20.000 DA

V.2.3.8.3- Toilette :

La toilette des palmiers est pratiquée pour 70% de l'exploitation enquêtée. Pratiquent convenablement la toilette de leur exploitation. Alors que 30% des exploitations ne pratiquent pas le nettoyage des palmiers. Les palmiers sont quasi négligés surtout en période d'été. Cet état des lieux est particulièrement ressenti dans les exploitants qui s'intéressent beaucoup aux maraîchages.

V.2.3.8.4- Sevrage de rejet :

Les rejets une fois enlevés ils prennent des destinations différentes à travers nos investigations.

Cette année à travers les exploitations enquêtées nous constatons que 40% des exploitations pratiquent le sevrage des rejets. 26% des rejets enlevés sont destinés au marché. Assurant ainsi des revenus supplémentaire pour l'exploitation. Alors que 74% des rejets sont destinés pour des nouvelles plantations.

D'autre part pour des raisons surtout du jeune age des rejets et du palmier lui-même 60% des exploitations enquêtées ne pratiquent pas le sevrage.

V.2.3.9- Traitement phytosanitaire :

Bien que les exploitations soient envahies par les mauvaises herbes telles que *Chenopodium murale L, Setaria verticillata (L.) P. B, Polypogon monspeliensis (L.) Desf.* Les agents cryptogamiques font des dégâts important sur les cultures maraîchères tels que Mildiou, Oïdium…**,** on remarque ainsi :

86% des exploitations enquêtées utilisent le traitement phytosanitaire curatif (après l'apparition de la maladie).

14% des exploitations enquêtées utilisent le traitement phytosanitaire préventif et curatif.

La serre plastique est un milieu favorable de propagation des agents pathogènes cela nous oblige à traité avant toute mise en culture pour éviter la transmission de maladie.

Malgré l'éloignement il n'y a pas d'entraides entre les agriculteurs surtout en ce qui concerne la lutte contre les maladies.

Photo 7 : Envahissement la parcelle par les mauvaises herbes.

V.2.3.10- L'entretien :

La vocation et la spécialisation joue un rôle important en matière d'entretien. En effet nous avons constatés que une exploitation à vocation palmier il y a un très bon entretien du palmier. Et une exploitation à vocation maraîchage les cultures maraîchères sont bien entretenues.

19% des exploitations enquêtées sont mal entretenue.

31% des exploitations enquêtées sont moyen entretenue.

Notons que 50% des exploitations sont bien entretenus

Photo 8: Exploitation bien entretenue

Photo 9 : Exploitation mal entretenue

V.2.3.11- Rendement des dattes :

D'après les enquêtes réalisées on constate que la majorité des exploitations n'ont pas de palmier dattier qui a atteint l'âge de la production marchande. Cependant il y a des exploitations où leur rendement couvre le 70% de charge de production.

V.2.3.12- L'élevage :

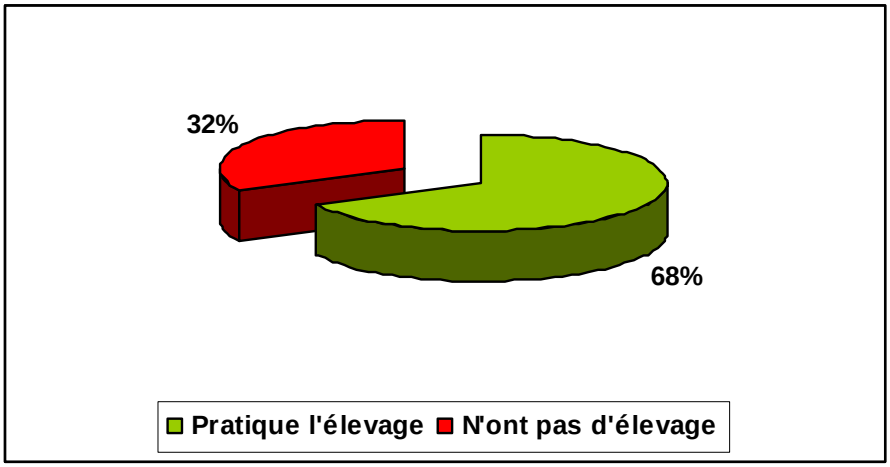

Fig. 11 : Existence de l'élevage

A partir de l'enquête on constate :

67,64% des exploitants ne pratiquent pas l'élevage.

32,35% des exploitations enquêtées ont l'élevage ovine, caprine et la cuniculture on remarque que l'élevage est traditionnel, il n'y a pas d'équipement, pas d'hangars.

91,17% entre élevage ovin et caprin sont destinés au marché.

Alors que 8,82%sont destinés à l'autoconsommation.

Notons qu'il y a une complémentarité entre l'agriculture et l'élevage dans le périmètre de Khchem Errih. D'une part valorise le fourrage de l'exploitation et d'autre part fournir le fumier organique.

V.2.3.13- Financement :

Le financement dans ce système agricole provient généralement soit du maigre surplus dégagé à partir de la commercialisation de la production ou de l'emprunt familiale A partir de l'enquête on trouve ce qui suit :

73,52% des exploitations enquêtées pratiquent autofinancement.

17,64% des exploitations enquêtées sont financées à partir des activités secondaires.

8,28% des exploitations enquêtées sont financées par l'emprunt familial.

Les agriculteurs ne font jamais appel aux crédits bancaires et ce pour des raisons religieuse

V.2.3.14- Revenu agricole:

L'Etat offre tous les facteurs de production pour l'obtention d'un rendement important ; la terre faible (pauvre en matière organique) la force de travail faible, l'équipement et le matériel mal maîtrisés, tous ces facteurs rassemblés font que l'exploitation ne donne pas un revenu agricole important et permanant.

17,64% ont un revenu faible ne permettant pas la satisfaction des besoins du ménage.

33%, ont un revenu qui couvre 70% des besoins du ménage.

50% des exploitations enquêtées ont un revenu agricole qui couvre le besoin du ménage.

Le revenu agricole n'est pas stable il est fonction de la production agricole il varie selon l'année les conditions climatiques, les maladies et le marché.

Conclusion

CONCLUSION GENERALE

L'Algérie en raison de sa dépendance alimentaire avait entrepris plusieurs politiques agricoles à savoir :

- La révolution agraire.
- Le secteur autogéré.
- Le secteur privé.
- L'accession à la propriété foncière agricole.
- La concession agricole.

La concession agricole imposée par le contexte international après l'adhésion de l'Algérie à l'économie du marché. Vient au vu de pouvoir public comme alternative à toutes les politiques entreprises jusqu'à présent.

Notre objectif à travers cette étude, est la contribution à l'étude de l'expérience de la concession agricole dans le périmètre de Khchem Errih (région de Ouargla).
Il nous a été possible au terme de notre travail d'analyse les facteurs socio-économiques qui influent sur la concession agricole.

Les exploitations du périmètre de Khchem Errih1 crées dans le cadre de la concession se présentent comme suit :

- Exploitation en abandons.
- Exploitation en stagnation (recevant uniquement l'irrigation).
- Exploitation en progression (palmiers entretenus et présence de cultures maraîchères)

Notre investigation sur terrain nous ont permis de dégager les contraintes qui limitent le bon déroulement des activités agricole dans le périmètre de Khchem Errih1 :

1- Contraintes liées aux ressources hydriques : l'inégalité de la répartition des eaux d'irrigation à cause de mauvais réseaux d'irrigation.
2- Contraintes naturelles : sol granuleux et pauvre en éléments fertilisants et très filtrant. Ainsi que les vents violant.
3- Contraintes géographiques, il s'agit de l'éloignement du périmètre et de l'isolement de notre site d'étude.

4- Contrainte socio-économique : la majorité des exploitants sont des chômeurs qui ont une grande difficulté le financement des exploitations et en plus manque de savoir faire.

En ce qui concerne les perspectives à venir nous pouvons dire ce qui suit :

- Pour une meilleure présence permanente des agriculteurs et un bon suivi des exploitations. Nous recommandons de construire un petit village pour les agriculteurs.
- Procédé à une opération d'assainissement et de réaffectation des périmètres (les parcelles abandonnées seront redistribuées à d'autres bénéficières.
- Amener l'électrification pour l'utilisation du matériel récent particulièrement en irrigation.
- Intensification des interventions de vulgarisation pour augmenter la production.

Enfin d'après notre étude on peut conclure que le périmètre de Khchem Errih1 depuis sa création à ce jours est entrain de subir une dégradation progressive de son réseau d'irrigation, des bassin d'accumulation d'eau, des pistes agricoles presque impraticable, nous signalons également l'ensablement et celui du manque d'eau pour certain palmiers. Se traduisant par la non concrétisation des objectifs tracés à tous les niveaux.

Les Annexes

Contribution à l'étude de l'expérience de la ***concession*** *dans le périmètre de Khchem Errih (région de Ouargla)*

ENQUETE SUR LE TERRAIN

Fiche d'enquête de l'exploitation N°= ☐

1- IDENTIFICATION DE L'EXPLOITANT ET SA FAMILLE :

- **Nom et prénom :**
- **Localisation:**
  Daïra.....
  Commune.....
- **Lieu de résidence :**
  Dans l'exploitation
  Dans le village
  Dans la commune
- **Situation familiale :**
  Célibataire
  Marié (enfants)
  Marié sans enfants
- **Age de l'exploitant :**
  Age < 30 ans.
  30 ans < Age < 50ans.
  Age > 50 ans.
- **Niveau de l'instruction :**
  Analphabète
  Primaire et moyenne
  Secondaire et universitaire
- **Taille de ménage:** .....
- **Nombre actif agricole familial :**.....
- **Autre activité de l'exploitant:**
  Activité agricole
  Autre activité
- **Les raisons d'activité extérieure de CE :**
  Activité principale avant l'agriculture
  Insuffisance du revenu agricole
  La taille réduite de l'exploitation
  Épanouissement personnel
- **Avez-vous des contactes avec les structures :**
  Oui
  Nom
- **Si oui. De quel fréquence :**
  Fréquemment
  Occasionnellement
  En cas de besoin
  Rarement

2- IDENTIFICATION DE L'EXPLOITATION:

- **Année de création:**…….
- **Vocation de l'exploitation**:
  Monoculture
  Polyculture
- **priorité de votre culture** :
  Phœniciculture
  Maraîchage
- **Type de clôture:**
  Sans clôture
  Djérid
  Tabia
  Djérid + Tabia
- **Avez-vous de parcelle non cultivées ?**
  Oui
  Non
- **Si oui. Pourquoi ?**
  Insuffisance en eau d'irrigation
  Manque des moyens financiers
  Main d'œuvre
  Autre

3 - PHOENICICULTURE :

- **Quel est le nombre total de palmier (pied) ?**.....
.....
- **Ecartement de la plantation est-il respecté (observation directe) ?**
.....
- **Etat de palmier:**
  Bonne état
  Moyen état
  Mauvais état
- **Sevrage :**
  Oui
  Non
- **Si oui ; sa destination :**
  Le marché
  Rajeunir l'exploitation
  Crée une nouvelle plantation
- **Répartition variétale:**
  DN
  Ghars
  Autre
- **La superficie maraîchère et autres cultures sous- palmier :**
  La totalité est exploitée
  La moitie

Un tiers
Un quart

-**Technique de production dattiers :**

Type d'opération	oui non fréquence préférence	**Coût Da/pied**
éclaircissage		
ciselage Ensachage		
Descente de régime		

- **La production :**
  Produit total
  Rendement par pied
  Rendement par régime
- **Stockage :**
  Dans la palmeraie
  Dans la maison

4 - LES STRATES HERBACEES :

- **Quelle culture pratiquez- vous ?**
  Maraîchage (tomate, courges etc.)
  Fourrage (luzerne, orge, choux fourrage)
  Arboriculture
- **Si vous pratiquez le maraîchage. Quelle est sa localisation dans l'exploitation ?**
  Entre le dattier
  Sur une parcelle à part dans l'exploitation

-Maraîchage:
Plein champ
Sous serre

- **Si sous serre, quel est le nombre ?**
- **Quel types de labour faites- vous ?**
  Mécanique
  Manuel
- **type de fertilisation pratiqué**
  Minérale
  Traditionnelle (fumier de ferme)
  Mixte
- **Pratiquez-vous l'assolement rotation?**
  Oui
  Non
- **Commercialisez-vous votre récolte**
  Toujours
  Parfois
  Jamais
- **Lieu de vente**
  Sur le marché
  Sur l'exploitation même
- **ça se passe comment ?**
  En gros
  En détail
- **En quoi destinés les revenus:**
  Achat des serres
  Achats des matérielles végétaux
  Achat des matériels agricoles
  Besoin de ménage
  Autre

5-TRAITEMENTPHYTOSANITAIRE :
Préventif
Curative

- **Produits utilisés en traitement :**

.....
.....
.....
.....

6- L'IRRIGATION :

- **Type d'irrigation**
  Submersion
  Goutte à goutte
- **Quantité d'eau d'irrigation:**
  Suffisante
  Insuffisante
- **Température de l'eau:**
  Froid
  Chaud
- **Si chaud que faite vous pour le refroidie ?**.....
.....
.....
- **Quels sont les besoins hydriques de votre exploitation ?**
  Un tour par jour
  Un tour par semaine
  Un tour par quinzaine
- **Quels sont les facteurs qui déterminent vos besoins hydriques ?**
  La culture en place
  La saison
  Le stade végétatif de la culture
  Le stade végétatif du palmier dattier
  La nature du sol et sa texture

- **Quel genre de pertes d'eaux avez-vous dans votre exploitation ?**
  - Conduites anciennes
  - Evaporation
  - Infiltration au niveau de la parcelle

7- LE TRAVAIL AGRICOLE ET LA MAIN D'ŒUVRE :

- **Faites-vous appel à la main d'œuvre ?**
  - Oui
  - Non
- **Si oui de quel type ?**
  - Familiale
  - Saisonnière
  - Permanent
  - Mixte
- **Si saisonnière à quelle période ?**

  .....

  .....
- **De quel type ?**
  - Qualifiée
  - Non qualifiée mais disponible
  - N'importe quelle main d'œuvre
- **D'où vient-elle ?**
  - Du village
  - Des villages voisins
  - Des autres villes voisines
- **Nombre de main d'œuvre:**……
- **Est- elle rémunérée comment ?**
  - A l'attache
  - Par mois
  - Par jour
- **Recoure à la main d'œuvre ouvrière:**
  - Oui
  - Nom
- **Si oui pour quel travail?**

.....

.....
- **Si non pourquoi ?**

.....

.....

8-: EQUIPEMENT ET MATERIEL

- **Type de matériel agricole**
  - Manuel
  - Mécanique (machine)
- **Si manuel, sa provenance ?**
  - Le marché local
  - Artisanat de connaissance
  - Vous le fabriquez vous- même
- **quel genre ?**
  - Motoculteur
  - Tracteur
  - Autre

9- EXISTE-IL DE CULTURES INDUSTRIELLES ?

- Oui
- Non
- **Si oui laquelle?**
  - Superficie
  - Production

10- LES RESSOURCES ANIMALES ET L'ELEVAGE :

- Pratiquez- vous un système d'élevage ?
  - Oui
  - Non
- **Si oui, lequel et combien de têtes ?**
  - Bovin
  - Ovin
  - Caprin
  - Aviculture
- **Qui s'occupe de votre bétail ?**
  - Vous-même
  - Un membre de votre famille
  - Des ouvriers
- **D'où vient l'aliment du bétail ?**
  - L'exploitation (fourrage et le reste)
  - Le marché les producteurs voisins
- Quelle est leur destination :
  - Le marché
  - L'auto- consommation
  - Les deux
- **Valorisez- vous vos produits ?**
  - Oui
  - Non
- **Si oui lesquels ?**
  - Tissage de la laine
  - Extraction des dérivés de lait
  - Mise en valeur de fumier de ferme

11- SOCIO- ECONOMIE :

- **Financement de l'exploitation:**
  - Autofinancement
  - Appuyé par des activités annexes
  - Recours à l'emprunt bancaire
- **Objectif et vocation de l'exploitation :**
  - Vivrière
  - Marchande

- **Couverture de besoin de ménage:**
  Couvert
  Satisfaction en grande partie
  Faible satisfaction
- **Avez- vous reçu la visite d'un:**
  Enquêteur?
  Vulgarisateur?
  Autre (précise)
- **Existe l'entraide entre les producteurs?**
  Oui
  Non
- **Si non pourquoi?**

.....
.....
.....
...

- **Transport des agriculteurs:**
  Véhicule personnel
  Par stop
- **Si par stop quels sont les difficultés à posés?**

.....
.....
.....
.....

12- LES PROBLEMES RENCONTRES :

- **Concernant les cultures herbacées**

.....
.....
.....

- **Concernant le palmier dattier**.....

.....
.....
.....

-**Terre**.....

.....
.....

- **L'eau**.....

.....
.....

- **L'équipement**.....

.....
.....

- **L'élevage**.....

.....
.....

13- LES PERSPECTIVES ET LES PROJETS FAMILIAUX :

- **Souhaitiez- vous de continuer dans la même profession ?**
  Oui
  Non
- **Si oui, quels sont vos projets à cours terme (qui concernent l'exploitation) ?**
  Diversifier les cultures
  Acheter du matériel agricole
  Faire du métayage
- <u>L'eau</u> :
  Avoir un forage (source d'eau) individuel
  Renouveler tout le réseau d'irrigation
- <u>L'élevage</u> :
  Agrandir votre cheptel
  Faire moins d'élevage
  Diversifier votre cheptel
  Faire de l'élevage marchand
  Autre

14 - AUTRES PROJETS :

- **Souhaiteriez vous que vos enfants suivent la même profession que vous ?**
  Oui
  Non
- **Si vous souhaitez d'agrandir votre cheptel, à quel élevage intéressez- vous ?**
  Camelin
  Bovin
  Ovin
  Aviculture
- **Pourquoi ?**
  Il est rentable
  Il est durable et adaptable
  Connaissance de sa pratique
  Facile et moins coûteux

15- QUESTIONS OUVERTS:

- **Comment voyez–vous l'avenir de votre exploitation?**.....

.....
.....
.....
.....

- A votre point de vue, quels sont les points Faibles de concession?.....
.....
.....
.....
- Votre perspective et l'aspiration?
.....
.....
.....
.....

16- LE MILIEU TOPOGRAPHIQUE :

Note toute observation qui pourrait avoir un lien avec le milieu topographique de l'exploitation ainsi que la périmètre agricole.

Exploitation quasiment abandonnée

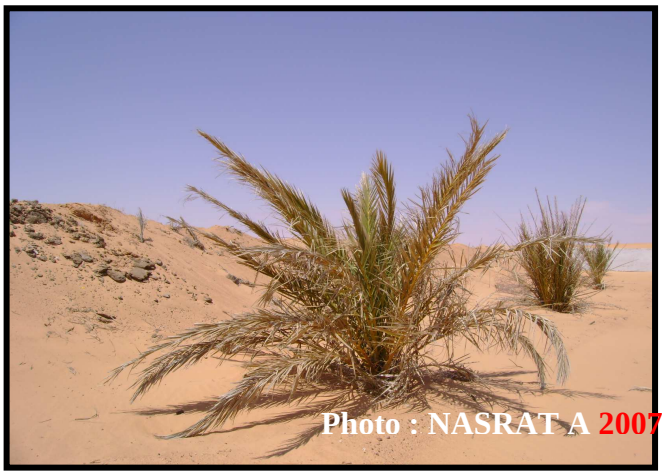

Dessèchement de palmiers

Abandonnement total de l'exploitation

Détérioration de brise vent

Détérioration de piste

L'ensablement de l'exploitation

Fissuration de bassin

Bassin d'exploitation abandonnée

Cassure de structure de la vanne

Perte d'eau par la vanne

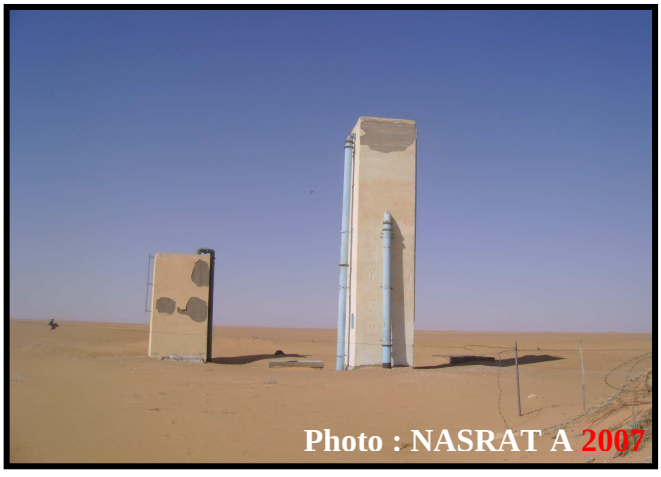

Château d'eau pas efficace

Nouvelle plantation du palmier